C.R.I. N° 3 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance plénière*

Vendredi 14 octobre 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Absences motivées..... 1

Ordre du jour - Approbation..... 1

Documents - Prises en considération..... 1

Communications..... 1

Débat sur les projets de Traité CETA et de Déclaration interprétative du traité, en application de l'article 70 du règlement

Intervenants : M. le Président, Mmes Zrihen, Defrang-Firket, Simonet, M. Fourny, Mme Ryckmans..... 1

Rappel au règlement

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet..... 12

Débat sur les projets de Traité CETA et de Déclaration interprétative du traité, en application de l'article 70 du règlement (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Hazée, Gillot, Puget, Jeholet, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mmes Zrihen, Defrang-Firket..... 12

Documents – Dépôt..... 22

Débat sur les projets de Traité CETA et de Déclaration interprétative du traité, en application de l'article 70 du règlement (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mmes Simonet, Ryckmans, MM. Desquesnes, Hazée, Gillot, Puget, Jeholet.....22

Projet de motion déposé en conclusion du débat sur les projets de Traité CETA et de Déclaration interprétative du traité, en application de l'article 70 du règlement, par Mmes Zrihen, Simonet et Ryckmans (Doc. 605 (2016-2017) N° 1).....24

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Puget..... 24

Liste des intervenants..... 26

Index des matières..... 27

Abréviations courantes..... 28

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 6 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Chers collègues, puis-je vous inviter à regagner vos places ?

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Morreale et M. Henquet, pour raisons de santé ;
- Mme De Bue, pour obligation de mandat ;
- M. Evrard, retenu par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition suivante : la proposition de décret visant à interdire l'abattage sans étourdissement en Wallonie, déposée par M. Arens (Doc. 604 (2016-2017) N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret visant à interdire l'abattage sans étourdissement en Wallonie, déposée par M. Arens (Doc. 604 (2016-2017) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition est prise en considération et sera envoyée à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Mme la Présidente du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 11 octobre 2016.

M. le Président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre des représentants s'est constituée en sa séance du 11 octobre 2016.

DÉBAT SUR LES PROJETS DE TRAITÉ CETA ET DE DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE DU TRAITÉ, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur les projets de Traité CETA et de Déclaration interprétative du traité, en application de l'article 70 du règlement.

Comme nous l'avons décidé à la Conférence des présidents, nous nous en tiendrons à un débat durant cette matinée, le minutage de chacun ayant été arrêté, conformément aux règles de proportionnalité de majorité et d'opposition.

J'ai comme inscrits :

- pour le Parti socialiste, Mme Zrihen, 15 minutes ;
- pour le Mouvement réformateur libéral, Mme Defrang-Firket, 20 minutes ;
- pour le Centre démocrate humaniste, Mme Simonet, 15 minutes ;
- pour Ecolo, Mme Ryckmans, 8 minutes ;
- M. Desquesnes pour le cdH, M. Hazée pour Ecolo et M. Gillot, 5 minutes ;
- M. Puget, 3 minutes.

La Conférence des présidents a souhaité que chacun et chacune s'en tiennent, de manière la plus rigoureuse, au temps de parole que je viens de rappeler, de telle manière que nous puissions d'abord entendre le ministre-président pour ses interventions et puis nous aurons alors les répliques.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui de manière tout à fait exceptionnelle et nous savons, d'après ce que les médias nous disent, que l'Europe serait suspendue à la décision de notre Parlement.

Notre Parlement qui a, aujourd'hui, la capacité de refuser ou de valider un texte, un accord commercial important avec nos amis canadiens – et j'insiste sur les termes « nos amis canadiens ».

Bien sûr, nous sommes favorables aux échanges. Bien sûr, nous partageons avec le Canada depuis de nombreuses années. Un grand nombre de valeurs communes qui ont été, encore hier, largement réaffirmées.

Nous savons que le commerce peut permettre de rapprocher les cultures et les peuples. Nous sommes encore convaincus qu'aujourd'hui, il peut le faire, mais pas à n'importe quel prix.

Depuis deux ans, nous évoquons et nous lançons des signaux pour dire que le CETA actuel ne convient pas.

Depuis deux ans, nous recevons – mais cette semaine a été prolifique, c'est peut-être le mois d'automne qui fait que la chute des feuilles a été très importante – des tas de feuilles qui amènent des modifications de textes.

Depuis plus de 15 jours, ce sont des déclarations qui parviennent au compte-gouttes. Cela ne fait pas très sérieux.

Ce qui ne fait pas très sérieux aussi, ce sont les menaces et les stigmatisations de ceux qui nous disent : « Vous isolez la Wallonie, vous serez tout seuls ». Mais figurez-vous que l'on ne se sent pas seuls. Figurez-vous qu'hier, en commission, après encore plus de six auditions extrêmement intéressantes – et je ne compte pas les 20 auditions auxquelles presque tous, certains étant arrivés plutôt en cours de parcours – nous avons entendu des personnes de haute qualité. Je citerai Mme la Commissaire Malmström, M. Defraigne. Je pense aussi que la FEB a été présente, tout comme l'Union wallonne des entreprises, les syndicats, les mutualités. Je pense surtout que toute la société civile, tout le monde a été entendu à la demande de toutes les parties, chacun pouvant demander les orateurs qu'il désirait entendre.

Il semble qu'ainsi, nous nous soyons fait un point de vue.

On me demande toujours : « Mais comment se fait-il que tous les autres s'y opposent ? » Mes amis, vous le savez bien, ces fameux documents que nous recevons parfois avec dix à quinze ans de retard : des documents de 2001, de 2004, des traités, nous ne les regardons pas de manière hyper automatique, nous faisons confiance.

Cette fois-ci, le Parlement wallon – qui est en pleine rénovation démocratique, parce que je crois même qu'il y a une commission qui s'y attache – a décidé, avec tous ses parlementaires, de s'attacher à un travail extrêmement rigoureux parce que ce que l'on nous propose, c'est un nouveau traité, d'un nouveau style, d'un nouveau genre, avec de nouvelles règles.

On ne peut quand même pas nous reprocher – et je suis ravie de découvrir que certains auditeurs de la radio ce matin sont aussi nos électeurs – que nos électeurs soient fiers que nous travaillions sérieusement.

Nous avons donc travaillé sérieusement et nous avons décidé de prendre le texte à bras-le-corps.

Faire du travail sérieux, ce n'est pas un repli sur soi. Faire un travail sérieux, ce n'est pas se fermer à toutes les pressions. Nous sommes à l'écoute des aspirations des citoyens et, depuis des mois, plus que jamais ouverts à toutes les interventions possibles et imaginables sur un texte d'un nouveau genre.

Nous avons entendu tout le monde, qu'ils soient du monde agricole, des syndicats, des mutualités, des associations de tous les secteurs, des représentants de la Commission européenne, le Gouvernement canadien, le représentant des entreprises, nous nous sommes forgé une position et elle est connue.

Notre position dit tout simplement : « Oui à l'approfondissement des échanges avec le Canada. Oui, comme l'a encore affirmé M. Lametti, au commerce juste, équitable, respectueux des normes sociales et environnementales qui est l'ADN de 60 années de travail européen. Oui à un commerce qui reste à sa place sans mettre en danger la capacité des pouvoirs publics à légiférer. Oui à un commerce encadré et régulé. Mais non au texte que l'on nous propose sous cette forme. »

On a prévenu depuis plus de deux ans. On a montré que notre travail s'appuyait sur du fond. Ce qui compte aujourd'hui, il faut encore qu'on le fasse pour certains qui ne l'auraient pas encore entendu, pour leur dire pourquoi nous disons « non ».

Une Union européenne qui est véritablement une forteresse. Tous les matins, chacun se retourne vers Bruxelles en disant : « C'est à cause de Bruxelles que l'on ne peut pas mieux travailler pour Caterpillar. C'est à cause de Bruxelles que l'on ne peut pas changer les quotas laitiers. C'est à cause de Bruxelles qu'aujourd'hui vous avez telle ou telle norme. »

Aujourd'hui, nous prenons nos responsabilités, parce que nous sommes un vrai parlement légal, avec des parlementaires qui sont des représentants de la population et nous disons : « Bruxelles, c'est aussi nous et nous examinons comment les choses se sont construites. »

Le CETA n'est pas un simple accord commercial, tout le monde l'a reconnu. Il va bien au-delà de simplement un abaissement des tarifs douaniers. Le CETA va bien au-delà de simplement dire : « Nous augmentons le volume de nos exportations ». Il dit : « Vient un processus de décision. Vient la coopération réglementaire. Vient le recours aux tribunaux privés. La sphère d'influence des pouvoirs publics va se réduire au bénéfice des multinationales. »

Nous n'acceptons pas que des mécanismes, qui affaiblissent le pouvoir d'organes démocratiques, soient mis en doute ou en déséquilibre. Pratiquement, nous n'acceptons pas que, dans des antichambres, des administrations où des lobbies se permettent de dicter les normes environnementales et sociales, alors qu'elles sont construites par les gouvernements au départ de la volonté du bien des populations. Nous n'acceptons pas que les multinationales soient les seules en capacité de pouvoir interpeller les États si ceux-ci décident demain, encore une fois, de prendre des mesures pour le bien des États.

Nous avons des tas d'exemples. Le Canada lui-même, a été 37 fois mis en cause, actuellement se retrouve avec plus de 1,5 milliard d'euros de recours, a dû payer pour pouvoir faire un certain nombre de décisions pour sa population. M. Lametti l'a encore dit hier : « Bien sûr que vous pouvez faire les règlements que vous voulez, bien sûr que vous pouvez réguler, mais il faut payer ».

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, au moment où nous sommes à la recherche de quelques milliards d'euros, il faudrait se dire qu'il faudrait peut-être encore entrer en conflit, simplement pour des problèmes de juridiction.

Ce simple accord commercial, qui n'en est donc pas un, pose plusieurs questions. Le principe de précaution est un de nos principes fondamentaux, notamment la précaution des citoyens. Nous travaillons pour que, d'abord, tout soit garanti pour le bien, la santé, l'environnement et le bien-être de tous et non pas pour mettre en application tout et n'importe quoi, jusqu'au moment où l'accident arrive, suite auquel on régule. Ce n'est pas notre ADN et nous voulons que cette norme soit prise en considération.

Il y a donc une hiérarchie des normes qui met les multinationales au-dessus des lois. La Commission européenne nous assure qu'elle a négocié dans l'intérêt de tous, mais comment lui faire confiance ? Il a quand même fallu se battre par rapport à l'ami, il a quand même fallu se mettre debout et s'opposer à Bolkestein. Encore, aujourd'hui, lorsque l'on parle du dumping social, il a encore fallu reconnaître que la directive sur le détachement des travailleurs ne va pas en faveur des petites et moyennes entreprises. Combien de petites et moyennes entreprises se plaignent aujourd'hui et nous reprochent d'avoir accepté cela ? Combien d'agriculteurs se plaignent et nous reprochent d'avoir laissé passer tout le secteur agricole dans l'état dans lequel il est et dans les difficultés qu'il émet ?

Il faut arrêter de considérer que la société d'aujourd'hui était celle d'hier. Aujourd'hui, nous savons tous lire et compter, enfin je l'espère, pour la majorité d'entre nous. Cela montre qu'aujourd'hui il n'y a pas que les élites européennes pour traiter et examiner ces traités. Ce ne sont pas les peuples qui s'opposent, ce serait encore le pouvoir de l'argent.

Je vous le dis, ce n'est pas un simple accord commercial. Il aura des effets néfastes, difficiles pour les travailleurs, pour les agriculteurs, pour les citoyens. Est-on tellement sûr de cette hypothèse d'emplois telle qu'elle est annoncée ? Je pourrais le croire, parce que je veux faire confiance, parce que je suis une Européenne convaincue. Cependant, j'ai regardé l'ALENA, non, cela ne fonctionne pas comme cela. Cela prend le temps que cela prend, mais un traité ne s'exécute pas du jour au lendemain, il s'exécute dans la durée et, les conséquences, on les paie cinq ou dix ans après.

Cette logique du toujours plus, cette logique de l'appât de l'emploi, cette logique de l'appât des nouveaux marchés, elle a déjà largement fonctionné et on en a vu les conséquences.

Ici, comme je le disais hier, lorsque l'on invite quelqu'un à sa table, on se préoccupe un peu de savoir s'il a des allergies.

Oui, on en a quelques-unes ici. On en a quelques-unes par rapport à l'exploitation du gaz de schiste, des OGM, du bœuf aux hormones, l'utilisation de pesticides et je ne vous parle pas du poulet au chlore. Voilà comment nous sommes. Nous voulons aller manger avec les autres, car nous ne sommes quand même pas sots, en Wallonie, et vous connaissez la

convivialité de tous nos concitoyens, mais ici, ce que nous voulons, c'est que ce soient des normes qui soient pour l'intérêt de tous, qui soient mises en avant. On nous dit : « Vous êtes tout seuls ». Il se fait que les aspirations de la société civile canadienne sont les mêmes. La coalition canadienne de la santé, syndicat canadien de la fonction publique, le secteur des infirmiers, l'alliance du personnel et technique de santé des services sociaux, les travailleurs et travailleuses du Québec, l'Union nationale des fermiers canadiens, tous sont hostiles au CETA. La liste est longue.

Avons-nous tout vu ? Non, on nous a encore donné une déclaration interprétative. Les versions modifiées qui ont suivi – ce n'est pas la moindre des choses –, je dirais que tout l'examen, jusqu'à aujourd'hui, ne donne pas tous nos apaisements. Est-ce à dire que tout est terminé ? Non, nous disons aujourd'hui que la procédure, qui consiste à signer, tant qu'elle n'est pas réalisée, permet des négociations.

L'Allemagne a demandé un protocole d'accord tout à fait particulier et elle l'a obtenu, ainsi que d'autres pays. Je ne suis pas sûre que tous les pays sont si prêts que cela. Il y a des exceptions à faire et elles doivent être faites ; que ce soit pour le secteur agricole ou pour d'autres secteurs. Que demandons-nous ? Nous demandons de continuer à discuter un nouveau modèle type de toutes les prochaines négociations, un nouveau modèle type pour tous les accords commerciaux qui se réalisent, un modèle qui, pour une fois, prendra en considération, véritablement, les intérêts des citoyens et derrière lequel nous ne pourrons pas nous cacher en disant : « Ce n'est pas nous, c'est Bruxelles ». Nous sommes une part du pouvoir européen. Nous sommes un vrai Parlement reconnu. Nous sommes un des sept parlements de la Belgique fédérale. Nous demandons à être entendus au même titre que les autres.

Il y a un effet économique important, mais ce qu'il faudrait aussi, c'est que les personnes puissent, de manière pratique, que les citoyens doivent comprendre la portée de ce que nous faisons. Que dirons-nous à un agriculteur wallon qui est mis en concurrence avec les mégafermes canadiennes ou américaines s'il ne peut plus vendre son bétail ou ses cultures ? Que dire aux travailleurs qui seront soumis à la libre concurrence des grandes, petites et moyennes entreprises canadiennes de plus de 150 personnes ? Sont-ce des fonds extrêmes ? Sont-ce des exemples extrêmes ? Non. Quand demain, nous devrons aller en litige devant une cour qui n'est pas complètement constituée. Je n'ai toujours pas, à ce jour, suffisamment d'apaisement ni sur les dispositifs d'appel ni sur toutes les procédures. Comment voulez-vous que je puisse, demain – sachant les montants énormes qui sont demandés lorsque ces litiges se mettent en place, avec les trois juges qui seraient désignés et qui sont payés à la pige – garantir que la démocratie sera respectée ?

Cette démocratie, ce n'est pas seulement celle du pouvoir du commerce ou de l'argent, mais c'est une démocratie qui dit : « Nos États sont des États stables qui ont des systèmes juridiques forts ». Nous demandons, de manière explicite, que soit dit que ce sont d'abord nos juridictions nationales qui soient reconnues avant que nous n'allions en dernier recours devant des juridictions internationales. Alors, nous continuerons à nous battre. Nous continuerons à avoir des craintes et aujourd'hui, pour nos amis canadiens qui nous ont fait l'honneur de venir jusqu'à nous encore hier pour tenter de nous rassurer, nous disons : « Oui, mais », « Oui aussi pour vous qui devez, demain, rendre des comptes à votre société et également à l'histoire européenne ». Certains diraient : « Vous détruisez l'Europe parce que vous résistez ». Je dis que je ne détruis pas l'Europe. Je construis, comme nous l'affirmons tous les matins, une nouvelle Europe où tous les parlements et tous les politiques prennent leurs responsabilités sans se cacher derrière des alibis.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket pour 20 minutes.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Président, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues : « Il y aura des conséquences ! » ; voici les mots avec lesquels le secrétaire parlementaire de la ministre canadienne du Commerce international a terminé son intervention au sujet du CETA, hier, en Commission des questions européennes. Tout est dit, il y aura des conséquences au « non » que vous maintenez seuls contre tous à ce traité.

Qui parmi ceux qui étaient présents lors de cet échange de vues, hier, n'a pas été sensible à cette incompréhension exprimée par la délégation canadienne ? Ils ont, en toute humilité, avec calme, sérénité, redit à quel point ils regrettaient cette opposition wallonne. Ils ne comprennent pas comment ce blocage est possible après 10 ans de négociations avec un partenaire exemplaire qui connaît et comprend aussi les défis que revêt le fédéralisme.

Le CETA est, pour eux, un accord moderne et progressiste, avalisé par le Gouvernement de centre gauche – pas de droite, de centre gauche – qui partage les mêmes valeurs sociales démocratiques que nous. Ils ont rappelé qu'ils sont comme nous, animés d'un même souci de respecter l'environnement, de respecter les droits des travailleurs, la classe moyenne, de laisser aux États la capacité de légiférer, de protéger nos services publics et de revoir l'ISDS, avec le ferme engagement de surveiller sans cesse, à chaque étape, la mise en œuvre du nouveau système mis en place.

Les Canadiens veulent, avec ce traité, que nos États aient une influence positive sur la mondialisation. Que

demander de plus ? Sans pour autant remettre en cause les normes de protection en vigueur en Europe.

Le Canada a rappelé qu'il était un État souverain, indépendant des États-Unis. Ils ont d'ailleurs été très vexés d'entendre que leur pays était considéré comme un outil par un autre ; ce n'est pas un message positif que certains leur auront lancé là.

Le Canada, ont-ils dit clairement également, n'est pas une menace pour l'Europe ni pour la Wallonie. Le CETA est entre autres né d'une préoccupation québécoise de l'orientation croissante du Canada vers l'ouest – Asie et USA – et le souhait aussi de leur part de protéger le modèle québécois canadien, fortement orienté vers le modèle de l'Europe occidentale au plan international.

Le CETA devrait donc donner des outils au Québec pour resserrer les liens économiques et culturels avec l'Europe et plus spécifiquement avec l'Europe francophone. Ce serait donc une faute majeure, si la Wallonie fermait aujourd'hui la porte à nos amis québécois.

(Applaudissements)

Les Canadiens se demandent aussi avec qui l'Europe pourra conclure un accord, si elle n'aboutit pas. Avec eux, le Canada, nous aussi, nous nous posons cette question. Le Canada est certainement le pays le plus proche de nous, même plus proche que certains autres pays européens.

Nous négocions de nombreux accords de libre-échange avec d'autres partenaires. Si nous ne sommes pas capables de signer un accord de libre-échange avec le Canada, il sera difficile de le faire avec les autres. Votre décision sera lourde de conséquences.

Il y a aussi de nombreux avantages pour la Belgique, a rappelé le Canada, dans ce traité. Dans le domaine des métaux, cosmétiques, produits pharmaceutiques, pour ses chocolats, fromages, biscuits, le Canada a fait de vraies concessions pour protéger les produits belges.

Les Canadiens rappellent aussi que la Wallonie n'est pas seule dans cette aventure et qu'ils regrettent, texto, « qu'elle fout tout en l'air sur base de quelques éléments qui posent encore des problèmes d'interprétation ».

Ils ont reconnu, également, que le texte du traité n'était pas parfait, mais qu'une évaluation régulière permettra toujours de rectifier le tir si nécessaire. Comme nous, ils comprennent les inquiétudes de certains, mais il y a des solutions. Le texte n'est pas imposé, il est négocié.

En outre, le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, a déclaré hier, lors d'une conférence de presse commune avec son homologue français, Manuel Valls, que le rejet, par les 28 pays de l'Union européenne, du traité de libre-échange avec le Canada, serait désolant. Il enverrait, dit-il, au monde un message très clair que l'Europe est engagée dans une voie peu productive. C'est M. Justin Trudeau qui le dit, pas nous.

Le moment est venu, dit-il, pour l'Europe, de décider à quoi sert l'Union européenne. Si, dans une semaine ou deux, l'Europe est incapable de signer une entente commerciale progressiste avec un pays comme le Canada, avec qui l'Europe pense-t-elle faire avancer les choses dans les années à venir ?

Ottawa a du mal que ce soit Bruxelles qui s'oppose à elle. Nos deux pays sont amis, et ce, depuis longtemps et ce n'est pas de cette façon que l'on traite ses amis. Comment ne pas percevoir dans votre attitude une trahison, une rupture de confiance à leur égard ?

Oui il y aura des conséquences, vous verrez et je vous le dis, vous minimalisez l'impact politique et diplomatique sur nos relations avec nos amis canadiens, mais aussi avec nos partenaires européens.

(Applaudissements)

Un refus belge causera un choc dans les enceintes européennes et canadiennes, sans aucun doute. C'est bien regrettable, parce que – oui, je l'ai déjà dit et je le répète – vous avez eu 10 ans pour peser dans ce débat. Vous vous êtes réveillés lorsque les négociations étaient terminées. Pourtant, vous avez eu l'opportunité au Gouvernement fédéral de vous faire entendre. Oui, vous, PS et cdH au Gouvernement fédéral à l'époque, vous avez accepté le mandat au CETA en 2009. Vous avez accepté la liste négative et l'inclusion dans le mandat d'un nouveau système de protection à l'investissement, en 2011. Pour un autre traité, le TTIP, c'est le Premier ministre Elio Di Rupo qui a pris des engagements et qui a octroyé le mandat à la Commission européenne en 2013. Quelle hypocrisie !

Aujourd'hui, rien ne va plus. Cerise sur le gâteau, le Gouvernement wallon se réfugie derrière son parlement. Le Gouvernement wallon a même de facto organisé un processus de ratification avant la signature d'un traité international. C'est surréaliste. Aucun pays ne procède de telle façon. De nombreux gouvernements consultent et écoutent les parlements, c'est bien normal, mais ce sont les exécutifs qui prennent ensuite leurs responsabilités devant le Parlement et pas l'inverse.

Ce processus démontre clairement une faiblesse totale du Gouvernement wallon.

Monsieur le Président, il est temps de prendre vos responsabilités.

Par-dessus le marché, vous avez le culot de dire, Monsieur Antoine, que le Fédéral est muet et n'a rien fait. Nous n'avons, dites-vous, reçu aucun signe. Il n'y a pas eu de démarches, dites-vous, pour relier les préoccupations wallonnes. Quelle mauvaise foi !

Notre ministre fédéral des Affaires étrangères était toujours au poste. Il a toujours donné toutes les explications nécessaires dont il disposait aux entités fédérées. Il a repris toutes les préoccupations majeures des parlements régionaux et les a défendues comme il se doit au Conseil commerce à Bratislava fin septembre. Il a personnellement engagé la Commissaire Malmström pour que ces mêmes préoccupations soient reprises dans la déclaration interprétative. Il est intervenu aussi auprès de la commissaire Malmström pour diffuser la déclaration plus vite que prévu. Il a convoqué, la semaine dernière, une réunion des chefs de cabinets des trois entités fédérées concernées, avec la commission, pour tenter de trouver une solution. Les Affaires étrangères ont en tout organisé huit réunions de travail et de coordination avec les entités fédérées pour tenter d'aboutir.

La réponse des trois entités fédérées a toujours été la même : « À ce stade, nous ne pouvons pas octroyer les pleins pouvoirs ». Rien de plus, pas d'ouverture, aucune volonté politique pour débloquer la situation.

La liste avec vos demandes a été dressée deux ans après la clôture des négociations. Au moment où vous, PS et cdH avez donné le feu vert aux négociations au sein du Gouvernement fédéral en 2009, vous n'avez pas libellé ces demandes précises.

Lorsque l'on construit une maison, on ne commence pas à formuler ses exigences de construction une fois que la maison est construite. Cela n'a aucun sens.

En ce qui concerne les appellations d'origine protégée, les AOP, vous nous dites qu'aucune demande non plus n'a été faite par le Fédéral pour la Wallonie. Les AOP aident, on le sait, à protéger la production des produits locaux, bière, fromage, et cetera. L'appellation d'origine est un label identifiant un produit dont les étapes de fabrication sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

Ceci, je le rappelle, est une compétence régionale. Le Fédéral ne peut donc pas les exiger dans des négociations sans demande des Régions. Vous savez la meilleure ? La Wallonie n'a jamais demandé de protéger ses AOP. C'est une belle illustration du désengagement complet du Gouvernement wallon entre 2009 et 2016 sur le plan européen. Reprocher une inaction du Fédéral, c'est faire preuve d'ignorance ou bien d'hypocrisie pure et simple. De toute façon, heureusement, il est toujours possible de demander des AOP, même si le traité est déjà en vigueur. Rien n'est perdu, Monsieur Collin, il est temps de bouger.

(Applaudissements)

Oui, je le redis encore une fois, votre attitude de blocage a de lourdes conséquences. Elle implique, qu'on le veuille ou non, un isolement de notre Région au sein de l'Union européenne. Par ce blocage, par votre positionnement idéologique, par votre position actuelle difficile sur l'échiquier politique belge, vous en oubliez une autre de vos responsabilités, une responsabilité tout aussi importante, tellement importante, surtout quand on est un pays fondateur de l'Union européenne. Savez-vous laquelle ? C'est le sens de l'État. Celle de fonctionner avec vos partenaires européens dans le cadre d'un projet commun qui tend à assurer le bien-être et la croissance.

(Applaudissements)

Au lieu de cela, vous prenez en otage la Belgique et l'Europe.

(Applaudissements)

Comment voulez-vous que nous restions crédibles à l'égard de nos partenaires européens si nous empêchons d'avancer les 27 autres pays alliés ? Si, par cette attitude peu constructive, nous privons en plus l'Europe d'une occasion de se placer sur l'échiquier mondial, à l'heure où d'autres puissances économiques pointent leur nez ?

C'est aussi l'occasion d'aider nos entreprises à grandir en facilitant les échanges commerciaux avec le Canada. Je le répète, un pays proche, c'est le Canada.

Nous avons ici l'occasion aussi d'imposer nos normes et standards de protection au reste du monde. C'est aussi l'occasion de se servir de ce traité comme modèle que nous pourrons proposer à d'autres partenaires. Ce n'est pas rien si l'on veut avoir comme objectif de protéger nos valeurs à long terme.

Votre attitude, je le redis, aura des conséquences, mais traduit aussi de nombreuses incohérences. Pourquoi ? Parce que vous refusez d'entendre les cris d'alerte et les appels au bon sens de plusieurs acteurs de terrain proches des réalités quotidiennes des entreprises.

(Réactions dans l'assemblée)

Ils sont pourtant, pour certains d'entre eux, socialistes.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Rassurez-vous, les uns applaudissent, les autres réagissent et Mme Defrang-Firket poursuit.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je pense bien sûr à la courageuse directrice de l'AWEx qui parle d'erreur dans votre chef de bloquer le CETA. « La Wallonie a un intérêt commercial à signer ce traité », dit-elle. Elle considère cet accord comme un véritable coup de pouce pour les entreprises wallonnes qui veulent exporter leurs produits vers le Canada. « La publicité – dit-elle encore – faite autour de ce dossier est quelque chose qui ne nous réjouit pas. Elle aura des effets négatifs ».

Vous, le cdH, avez encore le culot de lui reprocher de sortir de son rôle, mais pour qui vous prenez-vous, Monsieur le Président, vous qui souvent sortez de votre rôle de neutralité ?

(Applaudissements)

Finalement, qui mieux que l'AWEx connaît les enjeux en présence dans ce traité. Vous allez isoler la Wallonie au cœur du vieux continent, vous allez en faire une île, vous allez transformer la Wallonie en un Cuba de l'Europe ! Votre décision sera lourde de conséquences.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Mesdames et Messieurs, même si l'on n'est pas d'accord avec l'oratrice – et c'est mon cas – je vous demande de l'écouter.

(Rires)

Mme Defrang-Firket (MR). - Au niveau européen, je le redis aussi, personne ne nous fera plus confiance. Il nous sera beaucoup plus difficile à défendre nos intérêts à ce niveau. Pour ce qui est des fonds FEDER, par exemple, avec lesquels vous pavoisez tant, ou la nouvelle négociation pour la PAC, nous n'aurons plus aucune crédibilité.

M. Suinen, ancien patron de l'AWEx, ancien chef de cabinet de M. Di Rupo, ne dit rien d'autre que nous : « La Wallonie risque de se condamner à un isolement économique ».

M. Prete également, de l'Union wallonne des entreprises, juge quant à lui votre attitude incompréhensible tant la Wallonie a besoin d'exporter.

Enfin, M. Paquot, entendu hier, de l'Union wallonne des entreprises également, qui a rappelé que l'économie wallonne n'est pas en forme, qu'il y a encore trop de chômage. Nos entreprises sont encore trop petites et exportent trop peu. Il faut donc les aider à se développer. Les secteurs visés par le traité profiteront à de nombreuses entreprises belges compétentes en chimie pharmaceutique, biotechnologies, textile, automobile.

Il insiste également sur l'importance des exportations, directes, mais aussi indirectes. En effet, la Wallonie produit de nombreux biens intermédiaires pour des entreprises exportatrices dans d'autres pays européens. Donc, si celles-ci exportent davantage vers le Canada, ce sont les entreprises wallonnes qui devront produire plus et qui en retireront également des avantages.

Selon l'Union wallonne des entreprises, ce sont plus 1 000 entreprises wallonnes qui seraient intéressées par le marché canadien. Ce n'est quand même pas rien. Il insiste également sur l'apport de toutes les entreprises pour notre économie qui, elles aussi, fournissent de l'emploi et sont sources de richesse.

Autre incohérence à souligner, c'est votre isolement au sein de vos groupes respectifs européens. Ils soutiennent tous les deux le CETA. Pourquoi faites-vous bande à part ?

En outre, d'autres socialistes et sociaux-démocrates européens pensent, comme nous, que le CETA est une opportunité. En effet, M. Gabriel, chef des sociaux-démocrates allemands, vice-chancelier et ministre de l'Économie, est contre le TTIP, mais a donné le feu vert au CETA.

Par ailleurs, le socialiste italien, M. Renzi, est également un fervent défenseur du traité. Même nos voisins français, via le secrétaire d'État socialiste, M. Fekl, se sont positionnés pour cet accord au Canada, tout en étant contre le TIIP. Même M. Valls a fait le pas.

En conclusion de tout cela, je dirais que votre attitude traduit un réel manque de confiance à la fois en nos entreprises, en nos partenaires européens et canadiens et aussi un cruel manque de confiance en vous, en nous.

Quel aveu de faiblesse que de croire que l'on ne peut pas aller conquérir de nouveaux marchés, que nous, Wallons, n'avons pas des intérêts à faire valoir, que nous allons obligatoirement nous faire laminer ? Pourquoi ne pas croire en nous ? Pourquoi ne serions-nous pas capables, nos petites et grandes entreprises wallonnes, d'exporter davantage vers le territoire canadien ? Pourquoi ne pas, plutôt que de se plaindre et tout bloquer, être plus constructifs, proactifs et accompagner nos entreprises dans le développement de telles activités ?

(Applaudissements)

Nous avons en plus les outils pour cela, autant les exploiter comme il se doit et faire de ce traité un outil de croissance, ce pour quoi il a vocation. Vous, vous n'êtes pas de ceux-là, hélas. Vous préférez jouer défense. Vous jouez plutôt perdants, finalement. Vous préférez diaboliser cet accord, le rendre responsable de tous les maux, plutôt que de lui donner sa chance.

C'est un jour noir pour la Wallonie parce que le CETA nous donne l'occasion de lancer une nouvelle dynamique, de protéger nos standards et nos normes, de donner un coup de fouet à notre économie wallonne. Une piste supplémentaire pour créer de la richesse et des emplois avec un État qui nous ressemble et qui veut simplement partager ses valeurs à laquelle il tient tant avec un pays frère qui ne veut, hélas, pas de lui.

Si nous ne signons pas un traité pareil avec les Canadiens, avec qui d'autres pourront nous le faire ? Votre décision sera lourde de conséquences et nous isolera totalement. Vous en porterez la responsabilité.

(Applaudissements)

M. le Président. - Après Mmes Zrihen et Defrang-Firket, voici le tour de Mme Simonet, pour le cdH.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Président, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, nous clôturons ce jour d'une semaine forte. Une semaine forte en débats – on vient encore de l'entendre – en échanges, en rencontres diverses autour du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le traité CETA.

Maintenant, d'abord en Fédération Wallonie-Bruxelles – car cela a commencé en Fédération Wallonie-Bruxelles – et aujourd'hui, au Parlement de Wallonie. Depuis près d'une semaine, nous avons reçu une déclaration interprétative.

Puis, nous en recevons encore. On me dit qu'un nouveau texte est arrivé hier soir et qu'il est peut-être sur la plateforme maintenant ; je pense que nous ne sommes pas isolés. Pourquoi l'Union européenne et le Canada, aujourd'hui, maintenant à cet instant, sont-ils en train de modifier, de revoir et de nous envoyer des déclarations interprétatives ?

Parce que différents pays, y compris le Canada, ont souhaité que les textes, tels qu'ils avaient été lancés, ne restent pas en l'état. C'est un élément important. Depuis lors, nous avons souhaité examiner les documents qui nous, qui vous ont été communiqués.

Je voudrais souligner particulièrement – si la semaine a commencé en Fédération Wallonie-Bruxelles, et en Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a des Bruxellois, il n'y a pas que des Wallons, des Bruxellois se sont également prononcés ; je pense qu'il y aura encore des décisions prochainement de la Cocof, nous avons aussi les Germanophones qui partagent les mêmes inquiétudes, sans parler de l'Autriche ou d'autre pays – que nous sommes certes assez courageux, parce que ce n'est pas confortable.

Nous sommes, en quelque sorte, peut-être pénalisés par le travail de qualité que nous avons réalisé ici au Parlement de Wallonie.

(Applaudissements)

J'ai porté, par le passé, dans votre enceinte, de nombreux traités internationaux. Bien entendu, ces traités comprenaient toute une série de clauses. Généralement, ils sont examinés de manière assez rapide, il y a un principe de confiance. De temps en temps, on vérifiait que les clauses sociales, environnementales, étaient bien présentes. On a eu des débats là-dessus.

Néanmoins, ici – je pense que c'est une première – au sein de cette assemblée, nous avons réalisé un travail tout à fait exceptionnel en Commission chargée de questions européennes. Nous l'avons fait parce que l'on se pose la question de savoir pourquoi le Parlement wallon aujourd'hui se réunit en séance plénière. Les Wallons veulent-ils se faire mousser ? Qu'en est-il ? Un traité qui lie l'Union européenne avec le Canada, pourquoi les Wallons saisissent-ils de pareils dossiers ? Cela les dépasse. Mais non, ce n'est pas une opportunité, c'était un devoir.

La Commission européenne a estimé que c'était un traité mixte et, dès lors, par le fonctionnement démocratique, voulu par l'Europe et par la Belgique, il nous appartient – c'est notre devoir – de nous prononcer. Ce n'est donc pas une liberté ou une faculté, c'est un devoir, comme les autres entités, les autres parlements de Belgique et d'Europe, mais dans des proportions parfois différentes en fonction des statuts constitutionnels.

Anticipant ce devoir – nous ne sommes pas des Wallons endormis, paresseux, butés – nous avons anticipé la journée d'aujourd'hui et nous avons souhaité procéder à toute une série d'auditions. Je ne reviendrai pas dessus, elles ont été nombreuses. On a entendu tous les acteurs, les Canadiens, Mme Malmström, les négociateurs européens, M. Defraigne, les syndicats, le CNCD et j'en passe.

(Réaction d'un intervenant)

Pardon ? Vous avez un mot à dire ?

(Réaction d'un intervenant)

On n'est pas au Parlement européen, ici. Voulez-vous d'ailleurs une remarque ? C'est quand même assez interpellant...

(Réaction d'un intervenant)

Je voudrais continuer. Cela avait bien commencé, j'étais heureuse de votre attention et je voudrais que l'on puisse continuer.

Au niveau européen, le Parlement européen, pour le TTIP – c'est quand même un traité important aussi – a voté une résolution. Vous y étiez d'ailleurs.

(Réaction d'un intervenant)

Vous parlez de l'Europe ? Alors, laissez-moi parler de l'Europe. Le Parlement européen a voté une résolution avec des balises et nous ne retrouvons pas toutes ces balises dans le CETA.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous n'avez pas la parole, Monsieur Crucke. Vous n'êtes pas président.

M. le Président. - Tout à l'heure, le chef de groupe MR, avec raison, a demandé que l'on écoute Mme Defrang-Firket. Maintenant, je vous demande la même élégance à l'égard de Mme Simonet.

(Applaudissements)

(Réaction de M. Crucke)

Mme Simonet (cdH). - Restez surtout à la vôtre. Ce n'est pas parce qu'il y a une blonde qui suit une brune que l'on peut moins bien la traiter ; cela devient détestable !

(Applaudissements)

(Réactions dans l'assemblée)

Chers amis, nous avons, aujourd'hui, une journée beaucoup plus importante que cela.

M. le Président. - S'il vous plaît.

(Réaction de M. Crucke)

Mme Simonet (cdH). - C'est assez insupportable.

(Réaction de M. Crucke)

On ne parle pas du président, je voudrais simplement parler.

M. Fourny (cdH). - Écoutez un peu les gens, Monsieur Crucke.

(Réaction de M. Crucke)

Mme Simonet (cdH). - C'est épouvantable d'avoir une opposition qui empêche le débat.

(Réaction de M. Crucke)

Monsieur Crucke, vous n'avez pas la parole. Peut-on avancer dans notre débat ?

M. le Président. - Monsieur Crucke, je suis encore le président de cette séance et je vous demande instamment d'avoir un minimum de politesse et d'élégance pour l'oratrice.

Mme Simonet (cdH). - J'essaie de parler. J'essaie simplement de faire mon travail de parlementaire et je ne vois pas pourquoi il faut supporter des arrêts, des quolibets et des digressions.

Les digressions, on peut les faire dehors et on peut se parler. Aujourd'hui, il y a des choses plus importantes à dire. C'est un moment qui a toute son importance, car le CETA n'est pas un traité comme les autres, mais il se veut lui-même être un traité global. C'est un traité nouveau. C'est ce que l'on nous a dit.

La décision finale qui tombera sur ce traité va conditionner peut-être tous les autres traités que nous aurons à signer et à négocier avec d'autres partenaires. C'est important, car ce modèle de traité doit être le meilleur.

Je ne dis pas que tout est mauvais dans le CETA. Il y a eu un travail et l'on a déjà des améliorations. Je ne dis pas que, dans les déclarations interprétatives qui arrivent – c'est qu'il y a des choses à interpréter – que tout est mauvais. Elles ne sont pas claires. Nous l'avons entendu et nous avons pu le lire tant dans le rapport du Professeur Behrendt que dans l'étude du cabinet DeBacker, elles ne sont pas claires. Cela dépendra exactement du traitement que l'Europe et le Canada vont leur donner. Elles peuvent avoir un effet juridique, mais il sera limité. Je ne vais pas refaire la démonstration particulièrement intéressante du cabinet DeBacker.

Ici, au Parlement, nous avons préparé cette journée. Je dois vous dire qu'au début, il y a deux ans et demi, j'étais plutôt favorable au CETA. Les Canadiens sont particulièrement proches de nous. Nous avons déjà beaucoup d'accords avec eux. On ne part pas de rien. Nous avons plus de huit accords avec le Canada et nous entretenons, au sein de l'EIF, des relations tout à fait particulières avec le Québec.

Négocier avec le Canada des standards exigeants, cela me semblait être une démarche tout à fait intéressante. Au fur et à mesure des auditions que nous avons menées pendant plus de deux ans, dans les questions qui étaient posées, une série de questions ne trouvait pas de réponse. Cela me pose un vrai problème. On ne peut pas dire que nous nous serions réveillés un beau jour. On sait très bien comment se déroulent les négociations. À un moment donné des négociations, les négociateurs ne donnent pas toutes leurs armes. Ils gardent certains éléments et on n'y a pas accès. C'est d'ailleurs ce que l'on nous a dit dans le TTIP et c'est une des grandes remarques qui a fait que, finalement, il y a eu certains éléments de transparence pour aller voir les dossiers du TTIP dans des conditions très cadenassées. Nous n'y reviendrons pas. Il était possible d'aller les consulter à certaines heures et sans pouvoir en emporter des éléments.

On nous dit toujours : « Ne vous tracassez pas, on négocie dans l'intérêt de l'Europe ou dans l'intérêt des parties. Tout va bien aller ». Il était normal que nous nous en saisissions. Au cdH, très clairement, nous sommes pour les échanges, pour le commerce. Nous ne voulons pas nier les bonnes relations que nous avons avec les Canadiens. On partage beaucoup de nos valeurs avec eux. M. Lametti, le Secrétaire parlementaire de la ministre canadienne du Commerce international Mme Freeland nous a fait l'amabilité de venir pour nous dire l'importance pour eux, de ce traité. Elle nous a rappelé son attachement aux liens entre la Belgique, l'Europe et le Canada.

Le CETA n'est pas – je le disais – un accord commercial comme les autres, c'est un accord global. Il n'est pas juste question de suppression de barrières tarifaires ou de droits de douane ou de stimulations d'exportation, il englobe des dispositions relatives à des barrières non tarifaires. Il va beaucoup plus loin. Ce sont des barrières qui concernent les normes, la propriété intellectuelle, l'accès aux marchés publics, la protection de l'investissement. Ce sont des enjeux de régulation, de manière générale qui touchent à énormément de domaines de la vie, de la santé, de l'agriculture, de notre modèle social, de la protection de l'environnement, de la culture. C'est un traité qui est davantage un enjeu de société.

Pour nous, au cdH, le commerce et l'économie sont extrêmement importants. Ils peuvent générer de la prospérité, mais ils doivent être eux-mêmes au service de la société, au service de l'humain. Ce n'est certainement pas l'inverse. Ce sont des outils. Il faut les favoriser pour ce qu'ils sont. Cette conception va devoir nous suivre dans toute l'analyse que nous devons faire de cette fameuse déclaration interprétative de ces fameuses déclarations interprétatives. C'est aussi un enjeu démocratique. Nous nous réjouissons du travail et de l'analyse que l'on a menés. Examiner des traités, les faire progresser, souligner ce qui ne va pas, c'est participer à l'amélioration globale d'un niveau de qualité démocratique, car nous avons entendu la société civile au sens large, ceux que nous avons entendus au Parlement wallon, ceux qui sont à l'entrée de notre Parlement, ceux qui ne sont pas présents, mais qui nous écoutent aujourd'hui et qui ont des craintes.

Je pense que le rôle d'un parlementaire, c'est évidemment de relayer les craintes des citoyens, de la société civile, de faire bouger les paramètres là où les craintes sont fondées, et puis de revenir et d'expliquer aux gens ce que l'on a fait pour eux, et pourquoi ils n'ont plus, ou quasiment pas de raison d'avoir des craintes. Aujourd'hui, cet exercice-là, moi, je ne vais pas pouvoir le faire.

Alors si c'est pour être élue et ne pas pouvoir expliquer aux gens les raisons pour lesquelles je pousse sur un bouton et je vote, je pense que j'ai personnellement mieux à faire.

Le texte du CETA, nous l'avons analysé. Il y a des éléments nouveaux. Nous ne voulons pas nier les avancées qui se trouvent dans les différentes déclarations interprétatives qui témoignent bien, d'ailleurs, d'un malaise des différents États, tant que du côté canadien que du côté européen, mais d'emblée nous nous sommes posé toute une série de questions.

Quelle est la force juridique de ces déclarations interprétatives ? Le fait qu'il y en ait des successives me pousse d'ailleurs à me poser davantage la question de cette force juridique, puisque nous en avons chaque fois des nouvelles : certaines déclarations qui sont communes au Canada et à l'Union européenne et certaines déclarations qui viennent uniquement de la Commission européenne et qui ont sans doute leur importance, mais qui sont évidemment moins claires ou moins fortes.

Nous avons les études du Professeur Behrendt et les études assez fouillées du cabinet DeBacker. Nous avons entendu hier Mme Lepiece. Je retiendrai tant les déclarations de M. Lametti qui nous a dit hier que les déclarations interprétatives sont, pour eux, interprétatives en ce sens qu'elles sont importantes, mais qu'elles ne peuvent pas ajouter ou modifier le traité. Cela pose évidemment problème, parce qu'elles semblent, à certains moments et pour certaines clauses du traité, le faire. Cela risque d'ajouter plus d'incertitudes dans un dossier qui pose déjà problème.

Le document, selon Mme Lepiece, interprète le CETA et ne le modifie pas.

Nous avons également des craintes concernant l'agriculture. La FUGEA nous a expliqué que le PIB apporté par le CETA serait négligeable et que le mécanisme de sauvegarde prévu au bénéfice du Canada n'existait pas, mais mon collègue, M. Desquesnes, en dira davantage.

Enfin, nous avons eu aussi le Professeur Kohler, expert de l'ONU, qui nous a dit que, au contraire, le PIB serait évidemment impacté de manière négative.

Tout cela nous interpelle. Nous craignons d'avoir un document qui soit illisible et vous comprenez dès lors qu'à ce stade la déclaration interprétative n'apaise pas nos craintes par rapport à l'accord.

Le CETA est un projet qui n'est pas acceptable en l'état et c'est pour cela qu'à ce moment nous ne pouvons marquer notre accord. Nous avons envoyé des signaux avec des balises qui sont claires. Je remercie, Mme Defrang-Firket de tout l'intérêt qu'elle nous a rappelé que portait le ministre des Affaires étrangères et nous espérons qu'il pourra encore porter avec nous, ce dossier au niveau européen pour le faire évoluer, pour que les balises soient atteintes et respectées.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame Simonet, malgré les interruptions, vous vous en êtes tenu au temps de parole qui vous a été assigné par la Conférence des présidents.

La parole est à Mme Ryckmans pour le groupe Ecolo et elle dispose de 8 minutes.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers collègues, non, le CETA n'est pas un simple traité commercial comme les autres. C'est autre chose que le chocolat, le vin et le

fromage. C'est un accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada.

S'il entre en vigueur, il modifiera profondément et durablement notre manière de légiférer et de mener des échanges commerciaux. Il donnera davantage de force et de poids aux forces du marché, aux entreprises multinationales et aux investisseurs dans leur rapport aux États, aux gouvernements, aux parlements même.

C'est un traité de libre-échange qui va bien au-delà de ceux qui ont été conclus par l'Union européenne auparavant.

En effet, par le mécanisme de coopération réglementaire, le CETA modifie notre manière de légiférer en donnant une place inédite jusqu'ici au milieu d'affaires et des entreprises. Nous serons en effet tenu d'informer le secteur privé des règles que nous entendons modifier.

Concernant la capacité des États, soi-disant préservée, j'ai encore entendu ce matin un responsable d'entreprise nous dire que la possibilité de réguler restera présente oui, mais elle se fera aux dépens d'indemnisations très coûteuses aux entreprises qui s'estimeraient lésées.

M. Lametti, Vice-ministre canadien, est venu nous le rappeler hier, sans sourciller, « Nous pouvons le faire, mais il faudra payer. C'est une pratique habituelle et bien connue au Canada ». Pour la Belgique, pour l'Europe, c'est une pratique inacceptable et nous ne l'acceptons pas.

Nous devrions accepter la clause ICS, un aménagement de la clause de règlement des différends ISDS, alors que nous voulons pouvoir utiliser nos juridictions nationales et que la nomination des juges, leur indépendance et le degré d'appel restent encore des inconnues. Nous refusons le mécanisme des listes négatives. La libéralisation vise tous les secteurs automatiquement, sauf les exceptions demandées par les États membres pour le champ d'application du traité. Des pays ont agi avec davantage de précautions que la Belgique. Ainsi, l'Allemagne qui devra, dans les prochains mois se positionner quant à la constitutionnalité de ce projet de traité, a d'ores et déjà repris, de manière explicite, une longue liste de secteurs exclus de la libéralisation ; ce que n'a pas fait la Belgique ou alors pas suffisamment.

Le CETA ne prévoit aucune exclusion sans équivoque des services d'intérêt public, dont nous n'avons pas de définition dans le traité.

Nous avons les plus grandes craintes pour le secteur des mutuelles, un des axes de note protection sociale, dont les activités sont assimilées aux secteurs des assurances et, à ce titre, menacées de libéralisation et d'ouverture à concurrence. Nous avons également entendu, pas plus tard qu'hier, les critiques méthodologiques apportées sur les prévisions de croissance. M. Kholer est venu nous dire que le PIB n'augmenterait pas et a démonté le modèle utilisé.

Nous avons les plus grandes craintes quant à la destruction d'emplois qui serait occasionnée par la mise en œuvre du traité, comme on l'a vu avec l'ALENA, ce traité entre le Canada, les États-Unis, le Mexique, 200 000 emplois estimés.

Nous avons les plus grandes craintes quant aux inégalités croissantes que le CETA risque d'apporter. À la veille de la Journée de la lutte contre la pauvreté, alors que le chiffre des personnes se débattant dans la survie reste scandaleusement élevé, cela nous heurte.

Nous avons notre refus, en tant que Parlement. C'est possible, c'est légitime, c'est juste et c'est indispensable.

Nous avons refusé que le Fédéral signe ce traité en notre nom dans la résolution du 27 avril. Nous refusons le CETA dans la présente motion qui va nous être proposée. Le Fédéral ne peut s'engager dans la signature de ce traité ni le 18 octobre au Conseil européen ni le 27 octobre lors du sommet Europe-Canada ; ce sommet doit être annulé.

Ecolo se félicite d'avoir veillé à ce que soit inclus de manière claire le refus d'accorder les pleins pouvoirs au Fédéral pour signer ce traité.

Nous n'imaginions pas, à l'entame de la réflexion au sein de notre Parlement il y a deux ans, que nous puissions aboutir au texte clair, précis, argumenté de la résolution du 27 avril. Alertés par les syndicats et les ONG, nous avons étudié les documents, amené les négociateurs à présenter leurs méthodes de travail et de négociation, entendu les chercheurs sur leurs analyses et écouté les secteurs impactés par ce traité : les ONG, les entreprises, les agriculteurs, les mutuelles. La plupart nous ont dit leurs craintes et les risques que ce traité présente à leurs yeux.

C'est une belle victoire de la démocratie. La société civile organisée a pu faire la différence en alertant, en influençant et en faisant changer des positions sans doute plus timides à l'origine. Notre Parlement a pu se saisir de cette question avec sérieux en commission, en analysant les textes, et a abouti à la résolution claire d'avril adoptée à une très large majorité. C'est aussi le travail mené par la société civile au Canada, où notamment le Conseil des Canadiens a produit des documents de plaidoyer et a fait produire une étude juridique fouillée et éclairante, l'étude Schrybman, sur le statut de la déclaration interprétative.

La déclaration interprétative, venons-y, car c'est elle qui constitue l'objet de notre débat ce jour. C'est ce fait soi-disant nouveau qu'il nous fallait étudier.

Je ne peux d'abord que regretter les conditions dans lesquelles nous devons travailler, avec des textes qui

nous arrivent à 12, à 10, à cinq jours du Conseil européen. Je ne peux que regretter les conditions dans lesquelles s'exerce notre contrôle démocratique, ce traité qui est de la pleine compétence de notre Parlement et de notre responsabilité.

Nous avons l'intérêt à nous y opposer et même l'impérieuse nécessité de nous y opposer, de nous opposer à l'adoption d'une déclaration interprétative qui, par un tour de passe-passe de dernière minute, viendrait tenter de nous faire croire que ce traité est un bon traité pour notre Région, pour la Belgique et pour l'Europe.

La déclaration interprétative, les juristes se positionnent déjà diversement sur sa valeur juridique contraignante. Elle ne change rien aux dispositions contre lesquelles nous nous élevons.

C'est une tentative désespérée et tardive de trouver un consensus sur le traité. La preuve, avec les derniers ajouts encore apportés presque tous les jours. Quel aveu, c'est extraordinaire !

Nous pensons, et nous le redisons, que ce traité doit être stoppé. Nous rappelons au Gouvernement wallon notre volonté de refuser la signature au Fédéral sur ce traité. C'est un combat des citoyens et de la démocratie contre les multinationales. Nous entendons le gagner.

Il faut que nous profitions de cet arrêt, de ce qui serait présenté comme un vrai séisme. Profitons-en pour changer de modèle. On a été trop loin dans la dérégulation mondiale ; il faut remettre l'intérêt général au cœur de tous les accords internationaux. Les échanges ne peuvent se faire qu'en respectant l'intérêt général.

Cela fait des années que les écologistes le disent à chaque discussion d'un accord international. Très souvent, nous avons été les seuls, avec la société civile.

Ce qui se passe, aujourd'hui, n'est pas dirigé contre le Canada. C'est juste un premier pas sur le chemin d'une nouvelle régulation mondiale à construire ensemble.

(Applaudissements)

M. le Président. - J'en arrive à M. Desquesnes pour lequel, il reste 5 minutes qui n'ont pas été utilisées par Mme Simonet.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Sauf erreur, on a commencé à 15 minutes pour le groupe cdH. Je demande confirmation du service et de M. le Greffier parce que cela a commencé à 15 minutes avec Mme Simonet et le temps est écoulé.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - S'il vous plaît.

M. le Greffier me dit qu'avec les interruptions, il restait effectivement 2 minutes au groupe cdH.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Jeholet (MR). - Non ! Il ne restait rien.

M. le Président. - Vous m'avez demandé de vérifier auprès de M. le Greffier. C'est ce que je viens de faire avec les interruptions. Je donne droit à votre remarque et je demande, dès lors, à M. Desquesnes de s'en tenir à ce temps de parole.

DÉBAT SUR LES PROJETS DE TRAITÉ CETA ET DE DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE DU TRAITÉ, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, chers collègues, la question qui est aujourd'hui posée n'est pas : sommes-nous favorables au traité de libre-échange ? Oui. Sommes-nous favorables à des traités de libre-échange et notamment avec le Canada ? Bien sûr que nous y sommes favorables.

La question aujourd'hui, c'est de savoir si ce traité CETA, tel qu'il est écrit, aujourd'hui, avec ces déclarations interprétatives, est une bonne chose. Permettez-moi de poser la question plus précisément : est-il une bonne chose pour l'agriculture wallonne, est-il une bonne chose pour les agriculteurs wallons, est-il une bonne chose pour les consommateurs wallons ?

À cet égard, dans le cadre de la résolution que nous avions adoptée, en avril 2016, nous nous étions battus pour avoir une inscription des principes de précaution, de l'exception agricole. Parce que nos produits, c'est aussi ce que nous sommes, c'est aussi nos campagnes, c'est aussi notre réalité de terrain. En l'occurrence, ici, existe-t-il un équilibre ? On sait que l'agriculture canadienne et l'agriculture européenne sont radicalement différentes, par la taille notamment des exploitations, par les modes d'exploitation, par les règles imposées.

Y sommes-nous, ici ? A-t-on effectivement un mécanisme de protection de nos agriculteurs ? Non, parce que dans le traité CETA, il y a une clause qui dit : « Seuls les Canadiens peuvent évoquer une clause de

réserve spéciale, prévue par le traité OMC, dans son chapitre « Agriculture ». Il y a donc un déséquilibre : nos agriculteurs ne sont pas suffisamment protégés et c'est un véritable problème !

La deuxième question, c'est sur le principe de précaution. Quand on dit « principe de précaution », c'est bien sûr dans ce que l'on mange. On sait que les visions sont radicalement différentes entre l'Amérique du Nord et l'Europe. En Amérique du Nord, on produit du bœuf aux hormones et chez nous, en Europe, on dit : « Ce n'est pas bon pour la santé ; on n'en produit pas et l'on n'en mange pas, heureusement ».

La question posée, aujourd'hui, c'est qu'il y avait un accord entre le Canada et l'Europe, un accord entre les États-Unis et l'Europe pour dire : « N'importons plus de bœuf aux hormones ».

M. le Président. - Monsieur Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - En contrepartie de cela, on avait accepté des quotas.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Desquesnes (cdH). - Ces quotas ne se retrouvent pas et nous n'avons aucune garantie que, demain, nous ne mangerons pas du bœuf aux hormones avec ce traité CETA.

(Applaudissements)

M. le Président. - Pour M. Hazée, et suite à la remarque pertinente de M. Jeholet, nous avons vérifié pour Mme Ryckmans. On va donc arrondir, il restait quelque 35 ou 38 secondes. Je crois que vous ne m'en voudrez pas de lui accorder une minute.

Je suis désolé, Monsieur Hazée, je dois respecter la décision de la Conférence des présidents.

M. Hazée (Ecolo). - Sept jours pour examiner ce texte, c'est beaucoup trop peu et ici, on me laisse une minute. Croyez bien que je le regrette. Néanmoins, je l'utiliserai cette minute. Et je l'utiliserai pour dire qu'il y a un grand nombre d'arguments pro-CETA qui reposent sur des postulats sans fondement.

La Wallonie ne pourrait pas bloquer seule le système et créer une crise fédérale, mais le Gouvernement fédéral a-t-il besoin de la Wallonie pour avoir une crise ? Par ailleurs, quelqu'un se rappelle-t-il depuis combien d'années la Flandre bloque, par exemple, la convention-cadre sur la protection des minorités ?

On nous dit : « Si le texte était mauvais, d'autres auraient tiré la prise avant nous ». En voilà, un argument ! Nous pensons autrement notre responsabilité. On nous dit : « Ce n'est que la signature, il restera la ratification », mais quelqu'un peut-il imaginer quelle sera la pression et le contexte dans lequel les choses se passeraient si nous étions les derniers à bloquer la ratification ? Allons, donc ! Ce n'est pas non plus un argument.

On nous dit : « Refuser ce traité, c'est déconstruire l'Europe ». C'est exactement le contraire. Ce traité est la destruction de l'Europe ? L'Europe n'est pas finie aujourd'hui, il faut la construire. Entend-on notamment la montée des extrêmes dans une série de pays européens, qui est mue par les multinationales qui prennent le pouvoir ; qui est mue par les écarts de richesse qui grandissent ; qui est mue par les démocraties qui n'entendent pas les citoyens ? Eh bien, aujourd'hui, le Parlement est une institution pour qui les citoyens comptent encore.

(Applaudissements)

M. le Président. - M. Gillot dispose, conformément à la décision de la Conférence des présidents, de cinq minutes.

La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Bonjour à tous et toutes.

Depuis maintenant une semaine, le CETA a reçu un nouvel emballage, une déclaration interprétative qui a fait l'unité contre elle et pour cause : juridiquement elle ne vaut rien, ou presque, elle est juste interprétative.

Mme Lepiece, avocate, que nous avons entendue hier en commission, a été claire : en cas de litige, le CETA prime sur la déclaration interprétative. Comme l'a aussi exprimé Greenpeace, cette déclaration interprétative a autant de valeur juridique qu'un catalogue de vacances. C'est une pure opération de communication.

Elle ne mentionne tout simplement pas des questions comme l'agriculture, le principe de précaution, le mécanisme des listes négatives.

La déclaration reconnaît le droit des États de réguler ou de protéger les services publics, dont la définition n'est pas donnée dans le CETA, mais l'on sait que, concrètement, le traité donne des armes aux multinationales pour mettre ce droit très fortement sous pression.

M. Cermak, représentant du CNCD nous l'a confirmé hier en commission.

Concernant le mécanisme d'arbitrage, la Commission européenne continue de défendre son système ICS pourtant dénoncé par les experts. Ils n'ont donc pas entendu que des centaines de milliers de gens en Europe se sont mobilisés précisément contre cette idée que les multinationales puissent avoir recours à des

tribunaux spécialement mis à leur disposition et à leur service.

Les mots de M. Kohler, économiste aux Nations Unies, auditionné hier, sont éloquents. Les résultats des études pro-CETA ont été boostés aux hormones. Ces études s'appuient sur l'image d'un monde parfait, sans inégalités ni chômage.

Le CETA va augmenter les transferts du travail vers le capital au-delà de la croissance du PIB.

C'est un économiste, comme on devrait en entendre plus souvent, qui ose aller à contre-courant.

Nous avons aussi entendu en commission un représentant de l'Union wallonne des entreprises qui nous a parlé du chômage comme étant une hypothèse et s'est targué d'avoir 27,5 pays à ses côtés pour soutenir le CETA.

C'est faux. D'autres pays en Europe n'ont pas encore dit « oui ».

Étonnantes aussi, les déclarations de Mme Delcominette, Administratrice générale de l'AWEx, qui affirmait mercredi que le CETA serait positif pour les exportations des entreprises wallonnes. Or, non, le CETA ne sera pas positif pour les entreprises.

Il faut toujours se demander à qui profite le crime. Or, la réponse est claire : aux multinationales, aux dépens de tout le reste, citoyens, agriculteurs, services publics, et PME.

Le représentant de FUGEA, syndicat agricole, nous l'a aussi confirmé hier. On ne transforme pas comme cela un fauve carnivore en un gentil végétarien. Le CETA a été pensé dès le départ pour être un traité au profit des multinationales ; c'est dans son ADN.

À travers la construction d'un grand marché transatlantique, le but est de mettre toujours plus les travailleurs, les systèmes fiscaux, sociaux et les normes sociales et sanitaires en concurrence.

Or, plus de concurrence et moins de règles, cela ne joue jamais en faveur des travailleurs, que du contraire. Le CETA et le TTIP visent à renforcer cette mise en concurrence et aucune déclaration interprétative n'y changera rien.

Quitte à se lancer dans de grandes et ambitieuses négociations, l'Union européenne ferait bien mieux de négocier une harmonisation fiscale qui mettrait fin aux paradis fiscaux et de travailler à une harmonisation sociale qui mettrait un terme au dumping social. Voilà des négociations qui auraient une plus-value pour la majorité de la population. Voilà une priorité qui partirait du besoin des gens et non du capital, cela changerait.

Les mandats pour le TTIP et le CETA n'auraient tout simplement jamais dû être donnés. Il n'y a pas aujourd'hui d'autre bonne piste de solution que de les jeter entièrement à la poubelle ; pas pour rouvrir les négociations, non, pour y mettre un terme. Prenons notre responsabilité en rejetant le CETA et mettons tout notre poids dans la balance pour que le rejet du CETA par notre Parlement et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit respecté par le Gouvernement fédéral.

J'insisterai sur un dernier point que j'avais mentionné déjà la semaine dernière : il est essentiel que le ministre-président fasse part publiquement des pressions qu'il reçoit de la Commission européenne. Il ne s'agit pas ici que du CETA ou même du TTIP, il s'agit de dénoncer le caractère antidémocratique du système dans lequel nous vivons déjà actuellement en Europe. Il s'agit de dénoncer l'autoritarisme d'une Union européenne et des gouvernements nationaux qui n'hésitent pas à menacer, voire parfois écraser ceux qui veulent résister.

Si la Wallonie maintient sa position et que nous contribuons ainsi à empêcher l'adoption du CETA, ce sera une première victoire importante du mouvement social sur le sujet ; une victoire de ceux qui osent sortir de la pensée unique. Cette victoire peut encore être plus grande si ce combat permet de dévoiler le caractère fondamentalement antidémocratique de l'Union européenne aujourd'hui et la nécessité de repartir de zéro.

Comme nous l'avons toujours soutenu, parce que nous connaissons notre histoire sociale, celles des travailleurs, les changements viennent de la pression et de la mobilisation de la rue. La mobilisation du monde associatif, syndical, la mobilisation citoyenne exemplaire que nous vivons aujourd'hui envoie un signal clair à l'Europe : TTIP, CETA, on n'en veut pas.

(Applaudissements)

M. le Président. - Vous avez scrupuleusement respecté votre temps de parole.

Nous appelons M. Puget, député indépendant, qui dispose de trois minutes, conformément à la décision de la Conférence des présidents.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Aujourd'hui, une grande partie de ce Parlement confirmera le refus du CETA. La Wallonie, qui est au bord du gouffre, va faire un grand pas en avant.

Aujourd'hui, la Wallonie va donner une leçon à l'Europe tout entière. La Wallonie va confirmer le rejet d'une Europe malade et abonder dans le sens de ses détracteurs. Elle glisse désormais vers l'europhobie.

Aujourd'hui, le Canada va trembler devant une région d'un pays qu'ils seront désormais capables de

situer sur une carte. Aujourd'hui, la Wallonie va jeter à la poubelle 10 années de négociations entre l'Europe et le Canada.

Après des dizaines et des dizaines d'heures d'auditions et de débats au sein de ce Parlement qui n'ont fait qu'attiser des tensions entre nos concitoyens et l'Europe, pour autant qu'ils sachent ce qu'est le CETA, voici que nous donnons un coup de poignard dans le dos de notre ami, le Canada, de nos amis, les pays membres de l'Europe.

Chers collègues, pendant tous nos débats, je n'ai entendu que des louanges vis-à-vis du Canada, notre très cher ami, et que des critiques sur la position de l'Europe dans ces négociations, car c'est la faute de l'Europe.

Il faut informer nos concitoyens – c'est une moindre chose – que ce sont les représentants de la majorité des parlementaires qui vont voter ce refus qui ont reçu mandat pour effectuer les négociations du CETA. Ce sont eux qui nous proposent cet accord. Les groupes politiques présents ici ont eu tout le loisir d'intervenir en amont et d'influer sur le traité afin qu'il corresponde à nos revendications.

Sur ce fait, Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous dire ce que vos représentants ont fait en amont, la position de vos représentants européens lors de ces négociations ?

La Wallonie a étudié de très près cet accord. Il faut bien dire que, heureusement, quelques parlementaires wallons et quelques groupements influents en Wallonie ont eux décortiqué ces textes et les ont démontés, ligne après ligne. Sinon, imaginez-vous dans quel pétrin l'Europe allait se retrouver. Rien de bon dans cet accord, je n'ai entendu que des critiques, des drames annoncés. Bref, l'Europe extralibérale imposant son modèle dictatorial à son peuple soumis à une puissance étrangère. Chers collègues, reprenons nos esprits, s'il vous plaît.

Plus sérieusement, cet accord est le fruit d'une longue réflexion, de longues négociations, et accorde des opportunités de développement économique à l'Europe entière, à notre Région. Dans une Wallonie qui cherche par tous les moyens à relancer son activité économique, une Wallonie qui se veut attractive pour des investisseurs étrangers, une Wallonie qui compte sur ses PME pour redécouvrir le plaisir d'être l'une des régions les plus prospères d'Europe, chers concitoyens, cette même Wallonie va dégoûter à tout jamais, toute puissance économique, tout investisseur économique à négocier avec nous.

On n'est pas prêt de voir flotter le drapeau canadien sur les devantures d'une nouvelle entreprise en Wallonie. Qu'en est-il des entreprises, grandes, petites ou moyennes en Europe qui attendaient cet accord depuis de trop nombreuses années pour déployer leurs échanges économiques avec le Canada ? Elles ne sont pas prêtes de nous pardonner ; mesurons-le.

Qu'en est-il de nos entreprises, certainement wallonnes, qui ont participé à des missions économiques, qui ont investi, comme on leur demande, dans des échanges avec le Canada ? Qui leur expliquera ? Se refuser des opportunités de développement est une véritable gageure.

Chers collègues, il ne faut pas occulter que, dans cet accord, nous ne sommes peut-être pas gagnants sur toutes les lignes, je vous l'accorde, mais un accord, après négociations, est rempli de concessions, tout est parties...

M. le Président. - Monsieur Puget...

M. Puget (Indépendant). - ... l'une fait un pas et l'autre, une concession. Je suis désolé pour mes amis agriculteurs, mais mon temps de parole est terminé.

M. le Président. - Chers collègues, j'ai été sollicité par M. Jeholet qui veut utiliser le reliquat de temps qu'a laissé Mme Defrang-Firket. Nous avons vérifié auprès des services. Vous avez deux minutes trente.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, Mme Defrang-Firket a parfaitement résumé la position libérale au sein de ce Parlement.

Je voudrais, à nouveau, souligner le travail exceptionnel qu'a fait l'institution, le Parlement de Wallonie et celles et ceux qui sont impliqués dans la réflexion sur le CETA depuis deux ans. Ce n'est pas cela que l'on remet en cause aujourd'hui, mais c'est le fond, le positionnement. Le positionnement de la Wallonie nous isolera économiquement et diplomatiquement. À l'avenir, il faudra en payer aussi les conséquences. Par rapport à ce traité, on l'a dit, et comme tout traité commercial, il y a des imperfections. De grâce, voyons tous les avantages de ce traité avec un pays frère, avec un pays ami plutôt que les quelques imperfections de ce traité. Ce serait dommage de ne pas voter ce traité et, pour un bon moment de fierté, d'exister sur la carte du monde. Monsieur le Président du Parlement, roulez certes des mécaniques, mais en payez-en, dans les mois et années à venir, toutes les conséquences de ce repli sur nous-mêmes, de cet isolement économique et diplomatique.

(Applaudissements)

Vous le dites souvent, Monsieur le Ministre-Président, les exportations sont trop faibles en Wallonie. Avec 18 %, nos entreprises exportent trop peu, pas assez vers des pays émergents. Qu'attendons-nous pour voter ce traité ? J'entends dans ce Parlement : « Aimons nos

entreprises ». J'ai envie de dire : « Aimons-les et croyons en elles. Aimons notre agriculture et aimons-la et croyons en elle. » C'est cela qu'il faut faire aujourd'hui.

Je fais un appel solennel, Monsieur le Ministre-Président. Je sais que vous avez encore des contacts en haut lieu. Aujourd'hui après-midi, probablement, dans les heures qui viennent, je vous demande, en arrêtant la polémique et la caricature dans ce dossier parfois, de faire en sorte que, demain, l'on puisse signer ce traité avec notre pays frère, notre pays ami, le Canada, car il faut en mesurer les conséquences si l'on ne pouvait demain, signer ce traité, et ce, à cause de la Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Tous les groupes ont utilisé leur temps de parole que leur avait aménagé la Conférence des présidents de manière scrupuleuse. Je remercie les uns et les autres de s'y être conformés malgré la frustration des propos retenus.

Monsieur le Ministre-Président, c'est à vous de répondre à l'assemblée ; vous disposez de 30 minutes.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, chers collègues, c'est pour notre Parlement et la Wallonie, un moment extrêmement important.

Ce dont nous parlons, ici, ce n'est pas seulement d'un traité commercial entre l'Union européenne et le Canada. Ce dont nous parlons ici, c'est de toute la philosophie des échanges commerciaux tels qu'ils se construiront pour les 10, 15, 20 ou peut-être 30 prochaines années.

Cela tombe sur le traité CETA, mais la discussion que nous avons, au-delà de toute l'amitié qui nous lie aux Canadiens, est dans le fond une discussion de principe, une discussion évidemment politique et même, à certains égards, une discussion philosophique sur le sens même de ce qu'est le commerce et sur la manière dont il faut le mener. C'est pour cela qu'il y a dans ce débat tant de gravité.

Je commencerai comme vous, Monsieur Jeholet, par me réjouir du fond du cœur de la qualité des débats que nous avons eus dans ce Parlement sur ces sujets et qui font qu'aujourd'hui, nous pouvons très sereinement assumer notre opposition à l'égard de l'ensemble de nos partenaires, qu'ils soient européens ou canadiens.

Il y a très peu d'autres parlements qui ont mené un débat aussi riche que le nôtre. Il y a eu un débat très fort aussi au Parlement néerlandais. Je me suis entretenu hier soir encore avec la ministre néerlandaise du Commerce extérieur qui m'a confié qu'un certain nombre de difficultés que nous rencontrons, elle les rencontre également dans son propre Parlement.

Il y a eu un débat également à la Chambre basse du Parlement autrichien qui a lui aussi été très approfondi. Là aussi, le Chancelier autrichien, avec qui je me suis entretenu à plusieurs reprises, m'a dit la même chose : « Plus on débat, plus on analyse, plus effectivement les parlementaires se posent des questions ».

S'il y a un débat, ici, en Wallonie, et s'il y a des réticences, ce n'est pas parce que nous sommes plus bornés que les autres, ce n'est pas parce que nous prendrions plaisir à être le « petit village gaulois », ce n'est pas parce que nous rêvons d'autarcie. C'est tout simplement parce que dans cette Région, il y a deux particularités que l'on rencontre assez peu ailleurs en Europe.

La première particularité, c'est que la Wallonie a toujours été une terre de grande vitalité démocratique. Nous avons des organisations syndicales, des mutualités, des associations, dans tous les secteurs, extrêmement actives, dynamiques, vigilantes, mobilisées qui ont étudié ce texte avec beaucoup de sérieux, qui ont consulté les meilleurs experts, qui ont remis des avis et qui ont alimenté nos propres travaux. Cette vitalité démocratique de notre propre population, nous ne pouvons pas en faire fi ; nous ne pouvons pas le balayer du revers de la main sous prétexte que nous risquons d'être isolés. Être isolés de sa propre population, être isolés de ses propres citoyens, à une époque, au début du XXIe siècle, où la démocratie est déjà tellement profondément en crise, ce serait au moins aussi grave que d'être diplomatiquement isolés. Nous devons faire en sorte que ces liens très forts que nous avons soient préservés. C'est un premier élément du débat.

(Applaudissements)

Deuxièmement, nous sommes – cela nous a été rappelé, ici, par M. le Professeur Koen Lenaerts, par ailleurs Président de la Cour de justice de l'Union européenne – l'une des très rares régions en Europe qui a constitutionnellement le même privilège, en termes de droit international, que les parlements nationaux. Nous avons, le Gouvernement wallon a le pouvoir de signer et donc aussi de ne pas signer un traité et votre Parlement a le pouvoir de ratifier et donc aussi celui de ne pas ratifier un traité.

Ceci donne évidemment une très grande gravité à nos débats. Si nous n'avions pas ce privilège, nous n'aurions pas le panel de caméras, venues des quatre coins de l'Europe. Pas grand monde ne se soucierait de l'avis de la Wallonie, si l'avis de la Wallonie n'était pas décisif.

Nous avons donc, de ce point de vue là, une responsabilité politique majeure. Tout l'art de la

politique, c'est de savoir utiliser ces responsabilités. Dire, comme Mme Defrang-Firket : « Nous avons un pouvoir formidable, nous avons une société civile qui s'est mobilisée, c'est très bien. Enfin, à quoi bon, laissons tomber, signez, ratifiez et puis allons de l'avant et ignorons tout le travail que nous avons fait », ce se serait remettre en cause nos propres compétences constitutionnelles et notre propre vitalité démocratique. À quoi sert alors un parlement, s'il faut de toute façon signer, s'il faut de toute façon ratifier ?

À l'inverse, dire : « Mettons tout cela à la poubelle, cela ne sert à rien de discuter », ce serait non seulement confirmer un isolement complet, mais ce serait aussi ne pas utiliser pleinement le pouvoir qui est le nôtre.

Bien sûr, nous utilisons pleinement ce pouvoir, mais nous l'utilisons pour obtenir quelque chose, pas juste pour crier « non », pas juste pour dire que nous ne sommes pas d'accord. Pas d'accord, pas d'accord, pas d'accord ! Quand on a dit que l'on n'était pas d'accord, il faut ensuite dire ce que l'on veut et il faut utiliser le rapport de force que l'on a construit pour obtenir des concessions qui vont dans le sens de ce que sont nos inspirations et de ce que sont les aspirations de notre population. C'est cela la politique et c'est cela que nous sommes en train de faire. C'est difficile, mais malgré tout, il faut aller au bout de cet exercice.

Bien sûr, nous ne sommes pas contre le commerce. Bien sûr nous ne sommes pas contre le Canada. Si l'on pouvait déjà s'épargner ces caricatures, si l'on pouvait s'épargner ces simplismes, l'on gagnerait non seulement beaucoup de temps, mais on gagnerait aussi beaucoup de la qualité des relations avec nos partenaires européens, avec nos partenaires canadiens.

Bien sûr que les Canadiens sont nos amis. Bien sûr que nous regrettons finalement que cette discussion – je l'ai dit – de principe tombe sur ce traité avec le Canada, lequel est certainement l'un des pays les plus proches de nous au monde, tombe sur ce traité certainement l'un des plus avancés aujourd'hui au monde. Ce n'est pas parce que nos amis sont nos amis que ce traité est moins mauvais que d'autres et que nous devrions renoncer à exercer notre responsabilité et notre devoir de vigilance démocratique.

Nous sommes un partenaire commercial important du Canada. L'année dernière, nous avions d'ailleurs un excédent commercial de 115 millions vis-à-vis du Canada. C'est la preuve que l'on commerce très bien avec le Canada et que, même sans le CETA, nous ne sommes pas en train de nous refermer sur nous-mêmes, de nous « racrapoter », comme certains le disent et le prétendent.

Je reviens du Japon. J'ai passé trois jours à défendre nos entreprises présentes sur place pour les aider à exporter davantage, à essayer d'attirer chez nous des investisseurs étrangers. Je n'ai pas deux discours. Je suis convaincu que la Wallonie doit être une Wallonie ouverte. Je suis convaincu que la Wallonie doit exporter et qu'elle doit attirer des investissements étrangers. Je sais que, pour ce faire, nous avons besoin d'instruments juridiques.

À nouveau, cela ne veut pas dire que l'on doit tout accepter, que l'on doit se priver du pouvoir que nous avons d'avoir un véritable examen critique.

Sachons faire la part des choses. Nous ne sommes pas contre le commerce. Nous ne sommes pas contre le Canada. Je dirais d'ailleurs que c'est justement, Madame Defrang-Firket, parce que les Canadiens sont nos amis que nous pouvons nous permettre de leur dire que nous ne sommes pas d'accord avec un certain nombre de choses.

Je n'aime pas quand la discussion, tout d'un coup, commence à glisser vers la menace, comme on a pu l'entendre ces derniers jours : « Attention, il y aura des conséquences. Attention, il y aura des rétorsions », et cetera. Je n'aime pas cela du tout. Je trouve que ce n'est pas digne d'un débat démocratique. Je n'aime pas non plus quand cela commence à glisser tout doucement vers des choses qui s'apparentent à de l'injure. J'espère que, justement parce que nous sommes des amis, nous pouvons éviter entre nous les menaces et les propos plus ou moins injurieux ; que nous pouvons nous dire les choses franchement, en toute sincérité, en toute compréhension réciproque.

Quand on a un ami qui a des difficultés, on l'écoute et on essaie de comprendre ses difficultés. On essaie de voir avec lui comment on peut les surmonter ensemble. Cela vaut autant dans les relations diplomatiques bilatérales que dans la vie de tous les jours. C'est le message que nous voulons faire passer.

Nos difficultés sont bien connues.

Elles sont d'abord sur la forme.

Je vous rejoins, Madame Ryckmans et Monsieur Hazée, là-dessus assez largement. Vous avez été applaudis d'ailleurs sur les bancs de la majorité à certains moments. Il y a un vrai problème avec la manière dont on négocie ces traités commerciaux. Ceux qui, aujourd'hui, ne le comprennent pas sont en train de préparer une crise du commerce bilatéral exactement équivalente à celle que nous avons connue il y a 15 ans avec la crise du commerce bilatéral.

En 2001, souvenez-vous, l'OMC nous a dit : « On ouvre le site de Doha, un nouveau grand cycle de libéralisation multilatérale. » Formidable, ouvert, on fait de grandes négociations secrètes, mais on prépare une petite salle dans le coin où les ONG peuvent faire semblant d'être tenues informées et, de temps en temps, on vient leur faire coucou en leur demandant si cela va, si elles veulent encore un peu d'eau, encore un peu de café, mais sans rien leur donner de véritables éléments

d'information et sans débat. Cela ne marche pas et cela ne marchera plus jamais. Les rounds de Doha sont enlisés depuis 15 ans.

C'est pour cela que nous faisons aujourd'hui des discussions bilatérales. C'est justement parce que le multilatéral ne fonctionne plus que l'Europe essaie de renouer des relations avec les partenaires les plus proches, avec le Canada, avec le Japon, demain avec les États-Unis, et de le faire sur d'autres bases, de le faire en incluant dans ses relations des normes, des règles sociales, environnementales, de respect des droits de l'homme, de respect de l'exception culturelle qui sont plus fortes et beaucoup plus solides que celles que l'on peut trouver dans les traités de libéralisation multilatéraux. C'est pour cela que, si nous sommes progressistes et si nous sommes ouverts au monde, si nous voulons, nous, Européens, continuer de jouer un rôle sur la scène mondiale, nous devons défendre l'idée de traités bilatéraux qui fixent des normes et des standards élevés.

Moi, je ne suis pas, Monsieur Gillot, pour dire : « On met le traité à la poubelle ». Cela veut dire que l'on met le traité à la poubelle et puis quoi ? Rien. Puis, on aura exactement ce que l'on a encore aujourd'hui : des multinationales avec parfois des chiffres d'affaires supérieurs au PIB de certains États membres qui pensent qu'elles peuvent fixer la loi, des multinationales qui recourent à des juridictions privées ou à la menace du désinvestissement, à la menace de retrait, à la menace de rétorsion. C'est cela, le monde réel d'aujourd'hui.

C'est ce que nous voulons éviter, ce dont nous voulons sortir, précisément en édictant des règles socio-économiques et environnementales à l'échelle mondiale, qui transposent dans les relations entre les États ce que nous sommes parvenus à construire dans le chef de nos États, décennie après décennie, au nom de longs combats sociaux. Les droits sociaux ne sont pas venus comme cela en une fois. Les normes environnementales ne sont pas venues comme cela en une fois. Elles sont le résultat d'une longue mobilisation de la société qui s'est traduite à un moment donné par une législation.

Il en va exactement de même à l'échelle internationale.

Si nous voulons, demain, qu'il y ait de vraies normes sociales, si nous voulons que les conventions de l'OIT soient applicables, respectées, contraignantes, si nous voulons qu'il y ait de vraies règles en matière des droits de l'homme, du développement durable, il faut faire un travail de négociation pour obtenir un premier traité qui fixe les standards si hauts que cela deviendra la norme européenne. C'est l'enjeu fondamental du CETA.

C'est pour cela que nous devons dire « non » pour négocier. Non pas « non » pour tout saborder et donner un coup de pied dans la fourmilière, mais « non » pour créer un rapport de force qui nous permette d'obtenir plus de normes sociales, plus de normes environnementales, plus de clauses de respect des services publics et qui nous permette, demain, de dire : « Voilà le standard européen ». Quand l'Union européenne ouvrira une négociation avec le Japon, avec les États-Unis ou avec n'importe qui d'autre, c'est à partir de ce standard-là que l'on discutera. C'est cela l'enjeu fondamental et c'est pour cela qu'aujourd'hui, ces débats sont aussi forts.

(Applaudissements)

Une telle négociation, on ne peut évidemment pas la mener selon les méthodes habituelles. On ne peut pas faire du nouveau avec les méthodes à l'ancienne. « Un mode de pensée qui a produit les problèmes d'aujourd'hui ne peut pas produire les solutions de demain », disait en substance Albert Einstein. C'est toute la manière de faire des négociations commerciales qui doit changer.

Dans le traité *Vers la paix perpétuelle*, Emmanuel Kant disait : « Toutes les actions relatives au droit d'autrui, dont la maxime n'est pas susceptible de publicité, sont injustes ». C'est devenu un principe fondamental du droit international. En d'autres termes, tout ce que l'on n'a pas à cacher, on ne doit pas le cacher.

Si l'on n'a rien à cacher dans ces accords commerciaux, si le CETA est bon pour les petites et moyennes entreprises, si le CETA est bon pour les agriculteurs, si le CETA est bon pour les services publics, si le CETA est bon pour la croissance, alors pourquoi faut-il le négocier en secret ? Pourquoi n'a-t-on pas la confiance de le faire devant les citoyens ? Il y a là une contradiction fondamentale dans la méthode. Elle s'est appliquée depuis le début.

Madame Defrang-Firket, ce n'est pas que nous nous soyons réveillés après 10 ans. Un mandat d'une vingtaine de pages a été donné en 2009. Il fixe les balises et le cadre. Entre 2009 et 2015, la Commission négocie au nom de l'Union européenne, c'est son rôle, mais ne rend pratiquement aucun compte, ne donne pratiquement aucune information sur ce que sont ces négociations en cours. Puis, on arrive en 2015 en disant : « Bonjour, voilà, c'est fini ». Les 20 pages sont devenues 1 600 pages et maintenant on vous demande de dire « amen ». Non, c'est précisément ce qui ne marche pas. C'est précisément parce que nous ne pouvons plus accepter cette manière de faire de la négociation commerciale que nous avons, dès septembre 2015, dès que les textes nous ont été connus, tiré la sonnette d'alarme.

Je ne vais pas vous refaire l'interminable liste des contacts que nous avons eus depuis plus d'un an, mais je voudrais rappeler quand même que c'est le 18 septembre 2015 que j'ai indiqué à la ministre québécoise des Relations internationales ces difficultés que nous avions avec le CETA. C'est quelques jours

plus tard, le 2 octobre 2015, il y a plus d'un an, que je me suis rendu au bureau de Mme Malmström, la commissaire en charge du Commerce, au Berlaymont, pour lui expliquer très clairement les difficultés que nous avions avec ce traité. Tout au long de l'année, nous n'avons pas cessé d'avoir des contacts avec nos partenaires européens, avec la Commission, avec le Canada, mais tout cela n'a pratiquement rien donné.

La première réunion de coordination intrabelge a eu lieu le 6 juillet 2016. Entre octobre et juillet, pendant 10 mois, il ne s'est rien passé. Tout à coup, en juillet 2016, on a commencé à se dire : « Tiens, ces Wallons ont l'air déterminés. Ces Wallons ont l'air de savoir ce qu'ils veulent et ils ont l'air de vouloir aller au bout. Il va donc falloir commencer à discuter avec eux ».

Quelques jours plus tard, j'appelais le Premier ministre québécois, M. Couillard, en lui disant : « Je comprends que ce soit difficile de tout renégocier, mais comprenez que nous avons, dans une résolution, énoncé quelques balises fondamentales et nous voudrions rediscuter sur ces balises dans un instrument juridique à définir. Cela peut être un protocole, cela peut être une convention additionnelle, cela peut être une déclaration interprétative, du moment que c'est juridiquement contraignant ». À ce moment-là, on m'a dit : « Pourquoi pas, cela pourrait être une bonne idée », mais rien n'a suivi.

J'ai répété ceci fin septembre à l'envoyé spécial de M. Trudeau, M. Pettigrew, et aux ambassadeurs, mais il a fallu attendre le 4 octobre pour que l'on donne oralement les premiers éléments de ce qu'était la table des matières d'une éventuelle déclaration interprétative, en nous disant : « S'il vous plaît, nous sommes déjà en retard, essayez d'être d'accord pour le 11 octobre – en tout cas, au grand plus tard pour le 18 octobre qui est la réunion du COREPER ». Cette déclaration interprétative nous est arrivée – qui nous a été présenté oralement – seulement le 6 ou le 7 octobre en soirée, dans une version partielle et dont nous recevons encore chaque jour des petits compléments.

Tous les jours, je reçois un petit bout de déclaration interprétative en plus, avec un peu l'idée : « Allez, ce n'est pas assez. Tiens, en voilà encore un petit morceau. Un petit morceau, vous finirez bien par dire « oui » ».

Sur la méthode, cela ne va pas. Je le répète et je l'ai redit. Je l'ai redit hier au président Hollande, je l'ai dit hier soir au président de la Commission, Jean-Claude Juncker, je l'ai dit à tous ceux qui ont eu la gentillesse et la courtoisie de m'appeler pour me poser la question de la situation de la Wallonie. Nous voulons bien discuter, mais nous voulons nous mettre autour d'une table, en toute transparence, dans le respect des règles démocratiques.

Nous voulons dire : « Nous, Wallons, voici les balises que nous voulons absolument retrouver dans un traité » et c'est seulement à l'issue d'une telle négociation, et si les partenaires européens et canadiens rencontrent l'essentiel de nos préoccupations, que nous pourrons vous dire : « Oui, c'est un traité qui fixe des standards très élevés et il mérite d'être défendu ».

À l'heure qu'il est, je n'ai toujours pas de réponse. J'ai appelé, ce matin encore, le ministre fédéral des Affaires étrangères, Didier Reynders, pour lui expliquer cette piste. J'ai senti un intérêt. J'espère que nous pourrons avancer dans cette direction ; c'est fondamentalement ma volonté. Il faut, pour cela, qu'il y ait une vraie volonté de changer la méthode et de démontrer que, en bout de course au moins, mieux vaut tard que jamais, face à des régions, qui ont des difficultés, et nous ne soyons moins isolés qu'on le pense. Bien sûr, personne n'ose sortir le premier. C'est toujours le même jeu, on se dit que celui qui sortira le premier sera celui qui se fera blâmer, c'est lui qui aura les mesures de rétorsion, c'est lui qui sera mis sous pression. Beaucoup attendent en se disant : « Tiens, les Wallons vont-ils sortir les premiers, ce qui me permettra de ne pas devoir sortir puisque tout le processus sera paralysé ? » ; petit jeu tout à fait classique.

Je peux vous dire que, des très nombreux entretiens bilatéraux que j'ai eus, que des réticences, il y en a dans au moins quatre ou cinq États membres et que la Commission européenne en est parfaitement consciente.

Il n'y a que dans un jeu politique belgo-belge que l'on essaie de faire croire qu'il n'y a que la Wallonie qui a des réticences avec ce traité, à ce stade.

Si la situation est celle-là, mettons-nous à table, clairement, en toute transparence discutons. Voyons si nos demandes, légitimes, peuvent être rencontrées.

Les demandes que vous avez formulées, dans vos résolutions – je ne me cache pas devant le Parlement – demander au Parlement de faire un travail d'analyse, d'auditionner, de recevoir, de se prononcer, de fixer des balises dans une résolution, c'est un élément de vitalité démocratique plutôt que de se cacher. Je n'ai pas besoin du prétexte du Parlement. Je veux démontrer que je m'appuie sur une majorité parlementaire très large et qui dépasse le cadre de la majorité.

Quand on dit : « Nous avons des difficultés avec l'AICS, le fameux mécanisme d'arbitrage tel qu'il est toujours là », on est loin d'être les seuls. Lisez l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande d'hier soir qui dit : « Oui, l'Allemagne peut signer, mais pas ce mécanisme d'arbitrage et quoi qu'il arrive, il ne pourra pas entrer en vigueur, même pas de manière provisoire ». La Cour constitutionnelle allemande est quand même une institution qui pèse en Europe. Si elle le dit, c'est que ce ne sont pas seulement nous, les petits Wallons, qui avons un problème avec ce mécanisme. Elle retient

exactement les mêmes critiques d'un risque de privatisation rampante de la justice que nous avons émises, que vous avez émises dans vos résolutions.

Quand nous disons : « La déclaration interprétative est pleine de bonnes intentions », c'est vrai. Les messages politiques qui sont exprimés sont des messages qui rencontrent nos aspirations, sur les droits de l'homme, sur l'exception culturelle, sur la protection des normes environnementales, sur les conventions de l'OIT, sur le droit du travail, sur la capacité de réguler, sur le principe de précaution, et autres, puisqu'il en arrive de nouvelles pages tous les jours. Tous ces éléments vont dans le bon sens, qui rencontrent ce qu'ont été nos aspirations.

Mais telle qu'elle est formulée aujourd'hui, cette déclaration interprétative n'est pas suffisante ; elle ne nous donne pas suffisamment de garanties.

Je ne vais pas entrer ici dans un débat de juristes, les expertises que nous avons demandées à différents cabinets d'avocats et différents universitaires nous disent qu'une déclaration interprétative peut, quand elle est écrite d'une certaine manière, avoir une force juridique totalement contraignante si elle est acceptée par les deux parties, opposable aux tiers, reconnue comme étant opposable aux tiers et si elle est libellée de manière très précise elle a exactement la même valeur que le traité lui-même.

Si l'on dit dans la déclaration interprétative, à l'article 30, alinéa 5 : « Il faut comprendre tel mot comme ayant tel sens », cela a tout à fait la même valeur juridique qu'un amendement. C'est, de fait, un amendement au traité.

La question n'est pas « Faut-il une déclaration interprétative ou un autre instrument juridique ? ». La question c'est « Comment libelle-t-on ces observations ? ». C'est ce que j'ai dit aussi à tous ceux qui m'ont appelé. Si vous acceptez que nous rouvrions la discussion, nous demanderons que l'on relibelle, que l'on reformule un certain nombre de remarques qui sont dans la déclaration interprétative, que l'on en apporte quelques autres complémentaires.

Je suis convaincu que beaucoup d'autres États européens, pour avoir eu de nombreux contacts, nous soutiendront parce qu'eux aussi, aspirent à avoir des clauses beaucoup plus précises en matière de protection des services publics, de protection des droits du travail.

C'est ce message-là que nous devons faire passer.

Politiquement, ce n'est pas facile, évidemment que ce n'est pas facile. On prend des risques, quoi que l'on fasse. On prend le risque soit de s'isoler de sa population. Si l'on veut se dire « Ne nous prenons pas pour plus importants que nous sommes, acceptons le traité tel quel, ce n'est déjà pas si mal. Tant pis pour les quelques petites imperfections ». Je crois que l'on ne fera que renforcer la défiance déjà très profonde dans le personnel politique et on ne fera que renforcer la défiance encore plus profonde à l'égard des négociations internationales et du commerce.

On peut se dire, à l'inverse : « Disons non, un point c'est tout, puis allons faire un feu d'artifice, en se réjouissant d'avoir fait échouer le bateau CETA. Et quoi demain ? Demain tant pis ! » Cela ne me paraît pas non plus être une position de responsabilité politique.

Par contre, on peut dire « non » et expliquer pourquoi on dit non, expliquer à quelles conditions nous accepterions de négocier à nouveau. Cela a toujours été et cela reste notre position.

Ce que je dirai, à l'ensemble de ceux qui me poseront la question, ce que j'ai dit et que je confirmerai au ministre fédéral des Affaires étrangères tout à l'heure, c'est ceci :

- aujourd'hui, le Parlement wallon a réexaminé la déclaration interprétative ;
- de nouveaux documents arrivent aujourd'hui, arriveront encore sans doute demain, peut-être lundi. Nous continuerons de les examiner, parce que c'est ce sérieux, c'est cette rigueur dans l'analyse qui nous donne de la crédibilité dans notre démarche ;
- toutefois, aujourd'hui, à l'analyse, ceci ne donne pas de garanties suffisantes.

Comme je m'y étais engagé formellement devant vous, je ne donnerai pas les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral et la Belgique ne signera pas le CETA le 18 octobre.

(Applaudissements)

Je ne prends pas ceci comme un enterrement, comme un veto sans condition, je prends ceci comme une demande de rouvrir des négociations pour que de légitimes attentes d'une société civile organisée, transparente, exprimées avec force, puissent être entendues par les dirigeants européens et pour que nous puissions ensemble contribuer, non seulement à notre prospérité, mais aussi à reconstruire la confiance politique entre les citoyens et leurs élus.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous en arrivons au moment des répliques.

Je dresse la liste de celles et ceux qui ont demandé à répliquer parmi les orateurs : Mmes Zrihen, Defrang-Firket, Simonet, Ryckmans, MM. Desquesnes, Hazée, Gillot, Puget et Jeholet.

Je rappelle que lorsque les groupes disposent d'un temps de parole, s'il y a plusieurs orateurs, je veillerai, comme suggéré, tout à l'heure, avec le greffe, à en mesurer le temps de parole.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Une première remarque. Dans tous les débats que nous avons eus, ce matin, j'ai été assez étonnée de la manière dont on est entré dans l'analyse. C'est comme si ce rapport, qui est fait, au nom de 27 États membres et avec le Canada, amenait inévitablement le Canada à ne traiter qu'avec la Belgique. De ma petite connaissance sur le commerce internationale et en particulier sur la manière dont l'Europe gère l'ensemble de ses traités, quand le Canada va se retrouver avec cet accord européen, avec 27 États membres, la première chose qu'il fera c'est d'examiner quelles sont toutes les potentialités que les 27 États membres vont lui offrir. Face à cela, je ne suis pas sûre que ce dialogue va se faire Canada-Belgique. D'où la nécessité, aujourd'hui, d'être encore plus rigoureux sur l'ensemble du cadre légal et des dispositions qui sont prises.

Nous savons – nous l'avons affirmé – que le Canada n'avait pas toutes les normes, que nous voulions, dans un certain nombre de secteurs. Nous savons qu'en Europe, tous les États membres n'ont pas les mêmes normes que nous, dans un certain nombre de secteurs. Si la loi du profit, de l'investissement et du commerce, qui est au cœur même de ce traité, s'applique de manière automatique, je crains que nous nous trouvions nous-mêmes en concurrence avec d'autres États membres.

Lorsque l'on a l'air de dire que la Wallonie s'oppose et que la Wallonie risque, je suis sûre que nous allons avoir des difficultés. Ce n'est pas parce que j'ai peur de l'incapacité qu'auraient nos petites en moyennes entreprises à intervenir, bien loin de là : je connais leur vitalité, je vois les efforts énormes qui sont faits, les capacités que nous avons partout où nous allons. Cela dit, je crains que, face à des concurrences intraeuropéennes qui vont s'exercer face au Canada, demain, nous ne soyons peut-être pas en capacité de réagir ; d'où la nécessité de sensibiliser à ce que nous sommes en train de faire. Oui, c'est un nouveau traité ; oui, il nécessite de nouvelles analyses ; oui, l'Europe doit comprendre une fois pour toutes que ce n'est pas la Commission qui dicte ces traités de la manière dont elle le désire, car elle a des attentes tout à fait particulières.

Chaque État membre est attentif à ce qui se passe et chaque État membre est de droit pour le faire. Lorsque, demain, on va continuer à avancer sur la politique de cohésion sociale et que l'on va estimer qu'elle ne sera pas bonne pour un certain nombre d'États qui n'auront pas rempli leurs obligations, on devra alors en reparler.

Oui, nous prenons nos responsabilités aujourd'hui et ce n'est peut-être pas contre le Canada, mais sûrement pour une remise en question de tous les dispositifs européens tels qu'ils sont mis en application aujourd'hui. Je voudrais que l'on arrête les caricatures et que, bien plus, au niveau de la Belgique qui a été un des membres fondateurs et qui a donc la conscience et l'appréciation de ce qui peut arriver au niveau européen, il faut que nous prenions pleinement nos responsabilités de demander à ce qu'il y ait un examen très attentif de ce traité, car il sera d'ores et déjà le modèle automatique applicable partout. Si nous commettons aujourd'hui l'erreur de ne pas être rigoureux, exigeant, vigilant et lucide, demain, nous ne pourrons faire qu'une chose, c'est simplement appuyer sur des boutons. Je ne pense pas que ce soit la volonté de ce Parlement de Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame Zrihen. Vous avez respecté le temps de parole moins 21 secondes, mais il n'y a plus d'autre orateur socialiste inscrit.

Madame Defrang-Firket, vous vous partagez six minutes avec M. Jeholet.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre-Président, pour nous, les entreprises, c'est aussi la société civile, car ce sont elles qui créent des emplois et qui ne demandent qu'à grandir. Je voudrais aussi que l'on arrête, Madame Zrihen, les caricatures, car il y a des choses à rappeler clairement.

Non, nous ne baisserons pas nos normes. Ce qui est interdit aujourd'hui le restera demain et nous resterons maîtres, dans l'intérêt des autres. Cela comprend le poulet au chlore, le bœuf aux hormones, les OGM. Il ne s'agit absolument pas de limiter le pouvoir législatif de l'Union européenne et des États membres ou de casser les législations européennes. Avec le CETA, il s'agit uniquement d'identifier les domaines où nous pouvons travailler ensemble sur une convergence des normes. Il sera impossible de reconnaître des normes techniques canadiennes qui seront contraires à nos législations, et ce, d'autant plus que les mécanismes européens de surveillance visant à garantir l'application de nos législations resteront d'application.

Aucune législation ou norme canadienne ne pourra être reconnue sans passer par la procédure traditionnelle avec les mêmes garde-fous. Le CETA ne changera rien à cela. L'État de droit n'est donc pas menacé. Notre modèle de vie n'est pas menacé non plus. Au contraire, le dynamisme qu'instaurera le CETA permettra de renforcer nos normes sur la scène internationale. L'objectif est de supprimer simplement la charge bureaucratique inutile, de rendre nos systèmes respectifs plus transparents et de favoriser la convergence de nos normes équivalentes là où c'est possible.

Je rappelle, Monsieur le Ministre-Président, que vous avez eu sept ans – car les négociations ont commencé un peu avant le mandat – depuis que le mandat a été reçu et donné en 2009 pour agir. Vous dites que les négociations ont eu lieu et puis, tout d'un coup, on nous a dit que c'était fini. Que cela signifie-t-il ? Cela

veut-il dire que vous avez subi les négociations pendant toutes ces années ? Vous n'avez demandé de comptes à personne ? Vous n'avez jamais eu l'occasion, auprès du Fédéral, de demander des explications ou d'avoir connaissance des négociations en cours ? Vous avez l'air d'avoir complètement subi les choses et d'avoir attendu la fin avant de réagir. Pour nous, ce n'est pas admissible. Vous devrez assumer cette position de repli non seulement à l'égard de nos partenaires belges, de nos partenaires européens, mais aussi à l'égard de nos amis canadiens. La situation, pour nous, est grave, car nous sommes isolés et que vous semblez refuser tout pas d'ouverture accompli par les négociations. Nous espérons que la porte n'est pas fermée définitivement. Vous avez laissé entrevoir une ouverture et nous sommes très attentifs à cette possibilité.

Je reste persuadée que les autres États européens ont donné leur feu vert, mais pas les yeux fermés, pas aveuglément. Ils ont certainement aussi – j'en suis sûre – avec des études d'impact, pris des avis adéquats. Ils n'ont pas donné leur feu vert sans mesurer les conséquences d'une telle signature.

Je rappelle aussi que, le libre-échange, il faut arrêter aussi de le diaboliser. Ce n'est pas l'absence de règles le libre-échange, c'est tout le contraire. C'est un cadre que l'on fixe et qui permet à l'Union européenne de s'affirmer comme puissance économique et mondiale.

Je terminerai par ceci, c'est une approche constructive que l'on attend de la Belgique, pas d'un blocage qui met en péril un projet européen.

(Applaudissements)

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - J'ai été sais du dépôt du projet de motion déposé en conclusion du débat sur les projets de traité CETA et de Déclaration interprétative du traité, par Mmes Zrihen, Simonet et Ryckmans (Doc. 606 (2016-017) N° 1).

Je voudrais porter à la connaissance de l'Assemblée que nous venons de recevoir une motion qui est déposée par Mmes Zrihen, Simonet et Ryckmans.

Nous en avons vérifié la recevabilité et le Greffier va bien sûr se charger de la diffuser par la plateforme électronique. Vous l'aurez dès lors dans quelques instants, bien évidemment, à votre disposition pour la suite de nos travaux.

DÉBAT SUR LES PROJETS DE TRAITÉ CETA ET DE DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE DU TRAITÉ, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

(Suite)

M. le Président. - Je me retourne vers Mme Simonet qui partage quatre minutes avec M. Desquesnes.

La parole est à Mme Simonet

Mme Simonet (cdH). - Nous constatons que de nouveaux textes déclaratifs, interprétatifs arrivent tous les jours. Félicitons-nous-en. Nous plaidons au cdH pour des accords avec le Canada qui est évidemment un de nos partenaires déjà et depuis longtemps, mais des accords justes, équilibrés et qui, demain, seront les modèles pour de nouveaux accords avec de nouveaux partenaires.

Les retombées de cet accord en termes de PIB, en termes d'emploi, sont très discutables. Au mieux, on parle, l'Union européenne parle de 0,08 % au bénéfice de l'Union européenne. L'expert de l'ONU, M. Kohler, que nous avons entendu hier, à des prévisions beaucoup plus négatives.

Si j'étais Canadienne, j'aurais également des remarques pour améliorer encore ces standards que nous voulons partager ensemble.

Nous avons demandé, dans la résolution que nous avions déposée en son temps, que le Gouvernement fédéral demande que l'on saisisse, sur base des traités sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Cour de justice européenne, pour, comme cela est prévu, qu'elle puisse analyser non seulement la clause ICS, mais aussi la compatibilité de cette clause et de cet accord avec nos propres règles européennes.

Le cabinet DeBacker, hier, en commission, nous a dit que cela semblerait être une demande utile. La Cour constitutionnelle allemande, le ministre-président vient de le rappeler, a certes donné un feu vert, mais en disant que toute une série de mesures ne pourrait pas s'appliquer de manière provisoire et qu'il fallait que l'Allemagne puisse, le cas échéant, se retirer du CETA. Cela pose encore un vaste problème juridique. Peut-on se retirer d'un traité qui aurait été ratifié s'il apparaît… Mais ce n'est pas le problème de notre Parlement, c'est celui de la Cour constitutionnelle allemande et, vous l'avez dit, ce n'est pas n'importe qui.

Sur ces bases-là, je plaide à nouveau pour que l'on puisse utiliser tous les outils qui sont à notre disposition et prévus par les traités européens, et que l'on saisisse la Cour de justice européenne de cette question pour avoir des réponses les plus sereines et les plus efficaces.

M. le Président. - Je vous remercie, Madame Simonet.

La parole est à Mme Ryckmans qui dispose avec M. Hazée de 2 minutes.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Nous avons pris le 27 avril dernier une résolution très claire. Nous rappelons et nous remercions le ministre-président Magnette d'avoir rappelé le déroulement des négociations, du semblant de négociations, en tout cas de ce manque de transparence.

Il vous faut maintenant, Monsieur le Ministre-Président, demander le report du Conseil et l'annulation du sommet du 27 octobre pour que ne puisse pas être envisagé à cette date-là, la signature d'un traité contre lequel nous nous battons.

Nous continuerons à analyser les éventuels documents qui interviendraient, mais nous ne pouvons pas avancer à marche forcée comme nous le faisons actuellement. Ce n'est pas admissible.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour 1 minute et 45 secondes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, nous avons bien entendu vos éléments de réponse.

Ces éléments montrent que l'on est dans une optique constructive et ouverte. C'est la Wallonie qui doit être ouverte, mais pas à n'importe quel prix et pas non plus – je me permets d'insister – pour que l'agriculture devienne, dans ce genre d'accord, une variable d'ajustement. Aujourd'hui, il manque des points d'équilibre. Il manque notamment cette activation de la clause de sauvegarde que seul le Canada peut activer pour ses agriculteurs alors que nous, Wallons, Européens, nous ne pouvons pas activer.

J'espère que, si un texte revient, il intégrera ce type de correction.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je pourrais continuer la liste des arguments sans fondement évoqués par les pro-CETA et qui doivent être renversés.

Par exemple, la cour allemande aurait validé le CETA. C'est ce que certains ont dit. C'est tout à fait faux. Comme Mme Simonet vient de l'indiquer, elle a reporté l'examen de constitutionnalité, elle a posé des conditions. En l'état, les conditions posées par la cour vont empêcher l'Allemagne de signer le CETA.

On parle de droit de sortie, il n'est pas dans le texte. Lorsque l'on parle de droit de veto au comité CETA, il en est de même.

Je vais arrêter cette liste et m'en tenir à une conclusion.

Nous sommes dans l'opposition. Depuis l'opposition, nous partageons cette résolution du 27 avril, dont nous avons initié la fermeté quant au refus de signature et pour laquelle plus d'une majorité de plus de deux tiers de ce Parlement a pu se rallier. Nous partageons avec le Gouvernement ce combat contre le CETA. Il ne s'agira pas d'imperfections mineures. Il s'agit d'objections et d'incertitudes fondamentales, mais nous continuerons à soutenir le Gouvernement dans l'exécution de la résolution du 27 avril, chaque fois qu'il agira en ce sens.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre-Président, nous rejetons toujours le CETA, c'est bien là l'essentiel. En tout cas, actuellement, c'est bien là l'essentiel, que nous soyons toujours dans cette dynamique.

Quand je parle de jeter le CETA à la poubelle, je suis cohérent. Quand je dis que le CETA, dans son ADN, c'est au profit des multinationales qu'il a été fait, modifier cela, c'est impossible, à mon sens. Ai-je dit que j'étais contre le commerce et contre des traités ? Absolument pas. Des traités équitables qui remettent l'homme au centre, qui remettent l'environnement, la société au centre, qui ne visent pas uniquement le profit de multinationales. Là, c'est carrément repartir d'autre chose que ce qu'est le CETA.

Étant donné que, pour nous, le CETA est au service des multinationales et uniquement à leur profit, nous rejetons cela ; partir d'autre chose, c'est clair.

Voilà ce que je voulais vous dire pour préciser notre pensée. Je vais vous faire une petite confidence, je me dis que l'on tient le coup ensemble. C'est bien. Je me demande jusque quand, parce que c'est un peu cela la question que je me pose. Un peu sur le ton de l'humour, je surveille aussi le train d'atterrissage.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Effectivement, je ne peux pas passer sous silence le volet agricole qui m'est cher. Malheureusement, la Commission européenne, quand on parle d'agriculture, on parle de budget, PAC, gros sous, échanges commerciaux. On parle peu des valeurs humaines, entrepreneurs, sécurité de l'approvisionnement alimentaire, développement entrepreneurial, environnement. C'est cela la réalité.

Le poids de l'agriculture sur les budgets est lourd. Le poids électoral s'amenuise de jour en jour.

Je comprends votre désarroi, chers agriculteurs, devant cet accord et j'abonde dans votre sens. Les

agriculteurs ne sont pas à vendre, ni à échanger. Votre vie ne vaut pas d'obscurs échanges commerciaux, toujours en votre défaveur.

Je vais conclure par ceci, comme je l'ai fait la dernière fois, plutôt que d'être d'irréductibles Wallons, je souhaiterais que nous devenions l'irrésistible Wallonie. Monsieur le Ministre-Président, ce n'est pas la voie que vous choisissez. Vous en assumerez les conséquences.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, vous avez eu la correction de ne pas parler du TTIP. À l'heure actuelle, pour nous, il reste de nombreuses craintes et réserves par rapport au TTIP, mais vous avez eu la correction de le faire.

Quand vous dites que, quand on a des amis, on les écoute ; moi, je dis que, quand on a des amis, on les respecte et on ne les traite pas comme cela.

Vous n'en êtes plus aujourd'hui à dire que le traité est mauvais.

Je vous ai bien compris et écouté. Aujourd'hui, je ne vais pas dire qu'il y a un retournement de situation, mais que dites-vous ? Que la note interprétative a une valeur juridique et que vous travaillez là-dessus, aujourd'hui. Toutes celles et tous ceux qui nous ont fait croire, ces derniers jours, ces dernières heures, que cette note interprétative n'avait aucune valeur juridique en sont pour leurs frais, au propre comme au figuré, d'ailleurs.

Aujourd'hui, que dites-vous ? Que l'on pourrait améliorer cette note interprétative et vous prônez la transparence dans ce Parlement. J'aurais souhaité vous entendre sur ce que vous mettrez sur la table avec M. Valls et vos autres partenaires européens. Quels sont les négociations et les points de négociation que vous allez mettre sur la table par rapport à cette note interprétative ?

Troisième élément, je ne peux empêcher que dans ce débat, il y ait de l'opportunisme politique par rapport à une partie de la société civile – pas toute la société civile – les courants altermondialistes, le PTB, Ecolo, suivis par le PS et forcément le cdH, comme c'est toujours le cas.

Quatrièmement, c'est aussi une remise en question de M. Elio Di Rupo, Premier ministre, ou alors c'est un échec de la politique internationale du Gouvernement wallon, parce que c'est le Gouvernement wallon qui mène la politique internationale.

Il y a aussi beaucoup de naïveté dans vos propos, de belles paroles, un très beau discours. Mais ce que l'on attend aujourd'hui dans un traité commercial, c'est du pragmatisme, ce sont des actes. C'est faire en sorte que demain, nous aurons plus de 18 % des exportations wallonnes dans ce pays. C'est cela que nos entreprises aussi attendent aujourd'hui.

Vous parlez de menace, il n'y a pas de menace. Il y a simplement la question : y aura-t-il des conséquences demain ? On répond : oui, il y aura des conséquences sur les plans économique et diplomatique.

C'est aujourd'hui une question aussi de responsabilité politique, de travailler dans l'intérêt général et pas dans l'intérêt particulier ou dans l'intérêt d'un positionnement politique.

Sur le plan commercial, les relations commerciales doivent se baser sur la confiance, pas sur la défiance. Je dis simplement aux gens de la majorité que nous avons, dans ces relations commerciales avec le Canada, bien plus de réticences et bien moins d'états d'âme que dans nos relations commerciales avec d'autres pays, comme l'Arabie saoudite.

(Applaudissements)

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DU DÉBAT SUR LES PROJETS DE TRAITÉ CETA ET DE DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE DU TRAITÉ, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT, PAR MMES ZRIHEN, SIMONET ET RYCKMANS (DOC. 605 (2016-2017) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion du débat sur les projets de Traité CETA et de Déclaration interprétative du traité, en application de l'article 70 du règlement, par Mmes Zrihen, Simonet et Ryckmans (Doc. 605 (2016-2017) N° 1).

(Réactions dans l'assemblée)

Monsieur Jeholet, Monsieur Collignon, s'il vous plaît.

Nous avons diffusé sur le portail électronique la motion déposée...

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît !

Nous avons déposé, via le portail électronique, la motion dont Mme Zrihen, Mme Simonet et Mme Ryckmans. Je vérifie si chacun a pu en prendre connaissance par voie électronique.

Nous disposons, pour celles et ceux qui n'auraient pas emporté ce matin leur iPad, d'une copie papier. Si d'aucuns le souhaitent, je vais demander aux services de

le distribuer de telle manière que personne ne soit privé bien évidemment du projet de motion.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Président, pouvez-vous nous signaler où elle se trouve parce que je sais que c'est déposé en séance plénière, on ne reçoit pas une notification ?

M. le Président. - C'est sur le portail des parlementaires, vous allez sur l'onglet « Dossiers de séance plénière » et vous le trouverez.

(Réaction d'un intervenant)

Ceci dit, pour vous éviter certaines recherches, le cas échéant, je vais demander aux services pour vous ou pour d'autres qui le souhaiteraient de disposer, une fois n'est pas coutume, d'une copie papier, puisque notre Parlement travaille, vous le savez, par voie électronique pour toute une série de raisons d'économie et de respect de l'environnement.

Pour celles et ceux qui n'en ont pas pris connaissance, dans la rapidité bien sûr, nous les avons imprimés.

Je propose que le texte soit distribué pour le moins déjà aux présidents de groupes et à ceux qui n'ont pas leur iPad, de telle manière que chacun puisse apprécier la portée du texte dont je vous lis le dispositif, parce que finalement c'est cela qui entraînera le vote ou non : « Mme Zrihen, Mme Simonet et Mme Ryckmans, au nom de leur groupe socialiste, centre démocrate humaniste et écologiste, demandent au Gouvernement wallon :

- premièrement, de maintenir son refus de délégation des pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral pour la signature de l'accord AECG – mieux connu sous l'acronyme CETA – entre l'Union européenne et le Canada ;
- deuxièmement, demandent au Gouvernement wallon d'agir auprès du Gouvernement fédéral afin de plaider auprès des institutions européennes, afin que soient utilisés tous les moyens de droit permettant de répondre aux exigences exprimées dans la résolution du 27 avril 2016 et d'initier un réel processus de négociation transparent, démocratique, et inclusif ;
- demandent au président du Parlement de Wallonie de transmettre la présente motion au président de la Chambre des représentants, à la présidente du Sénat, ainsi qu'au Premier ministre ».

Voilà la teneur du dispositif de la motion déposée par Mmes Zrihen, Simonet et Ryckmans.

J'imagine que les auteurs de la motion souhaitent qu'il y ait un vote dès cette séance sur la motion. Très bien.

S'il n'y a plus d'autres demandes d'intervention, puis-je, Monsieur le Greffier, vous demander de mobiliser tous les parlementaires en sonnant de telle manière que chacun ne soit pas absent de ce vote ?

Très clairement, je rappelle le sens de ce vote. Vous pouvez soit soutenir la motion de Mmes Zrihen, Simonet et Ryckmans en votant favorablement, soit vous abstenir, soit voter contre la motion.

À part pour les secrétaires de séance qui doivent malheureusement retourner à leur banc pour voter – je suis désolé pour ce petit contretemps – quelqu'un a-t-il une difficulté pour exprimer son vote ?

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.
46 membres répondent oui.
16 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Arens, Baurain, Bonni, Collignon, Courard, Daele, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Géradon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Kilic, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Martin, Moinnet, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Ryckmans, Salvi, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Vandorpe, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Baltus-Möres, Brogniez, Crucke, Defrang-Firket, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Durenne, Jeholet, Knaepen, Lecomte, Maroy, Nicaise, Potigny, Tzanetatos, Wahl.

- S'est abstenu :
M. Puget.

Je souhaitais exprimer un vote positif, mais le problème technique que nous venons de rencontrer ne me permet pas de le faire.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

(Applaudissements)

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- *La séance est levée à 12 heures 17 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Olga Zrihen, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Abattage sans étourdissement
- CETA
- Déclaration interprétative du traité CETA
- Sénat

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AECG	accord économique et commercial global
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain - North American Free Trade Agreement
AOP	appellation d'origine protégée
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CNCD	Centre national de coopération au développement
Cocof	Commission communautaire française
COREPER	Comité des représentants permanents
EIF	European Investment Fund
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
FEDER	Fonds européen de développement régional
FUGEA	Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs
ICS	Initiative Clause Sociale
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs-États
OGM	organismes génétiquement modifiés
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	la politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
USA	United States of America